



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**



UNEP(OCA)/MED WG 89/3
27 février 1995

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Réunion conjointe du Comité scientifique
et technique et du Comité socio-économique

Athènes, 3-8 avril 1995

**RAPPORT DU COORDONNATEUR SUR L'ETAT D'AVANCEMENT
DES ACTIVITES MENEES DEPUIS LA DERNIERE REUNION
ORDINAIRE DES PARTIES CONTRACTANTES**

(Octobre 1993 - février 1995)

Table des matières

<u>Introduction</u>	<u>Pages</u>
A. APPLICATION DE LA CONVENTION DE BARCELONE	2
(i) Coordination du programme	2
(ii) Cadre juridique	6
(iii) Révision de la Convention de Barcelone, des Protocoles y relatifs et du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM)	8
(iv) Développement durable:	10
a) <u>Action 21 pour la Méditerranée</u>	
b) <u>Programme d'aménagement côtier (PAC)</u>	
(v) Information et formation	19
- Etat de l'environnement méditerranéen	
B. APPLICATION DU PROTOCOLE TELLURIQUE ET DU PROTOCOLE IMMERSIONS	21
(vi) Activités concernant les Protocoles tellurique et immersions	21
C. SURVEILLANCE CONTINUE DE LA POLLUTION EN MEDITERRANEE	26
(vii) Activités d'appui à la surveillance continue et à la recherche MED POL)	26
D. APPLICATION DU PROTOCOLE RELATIF A LA COOPERATION EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE LA MER MEDITERRANEE PAR LES HYDROCARBURES ET AUTRES SUBSTANCES NUISIBLES EN CAS DE SITUATION CRITIQUE	33
(viii) Prévention et lutte contre la pollution par les navires (REMPEC)	33
E. GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES ZONES COTIERES DE LA MEDITERRANEE	42
(ix) Gestion écologiquement rationnelle des zones côtières de la Méditerranée:	42
a) <u>Observation, analyse systémique et prospective de l'environnement-développement en Méditerranée (Plan Bleu-CAR/PB)</u>	

	(b) <u>Planification et gestion du littoral (Programme d'actions prioritaires-CAR/PAP)</u>	
	(c) <u>Téledétection de l'environnement (CAR/TDE)</u>	
F.	APPLICATION DU PROTOCOLE RELATIF AUX AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES ET SITES HISTORIQUES	50
	(x) Protection du patrimoine commun à la Méditerranée:	50
	(a) <u>Aires spécialement protégées (CAR/ASP)</u>	
	(b) <u>Sites historiques côtiers d'intérêt commun à la Méditerranée</u>	

ANNEXES:

ANNEXE I	:	Position, au 31 décembre 1994, des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée
ANNEXE II	:	Calendrier des réunions organisées dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée (octobre 1993 - février 1995)
ANNEXE III	:	Projet de mandat du Bureau
ANNEXE IV	:	Position, au 31 décembre 1994, des signatures et ratifications de la Convention et des Protocoles y relatifs
ANNEXE V	:	Table des matières du document "Etat du milieu marin et côtier dans la région méditerranéenne"

Introduction

La Huitième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux Protocoles y relatifs (Antalya, 12-15 octobre 1993) a décidé de convoquer en 1995 la réunion conjointe du Comité scientifique et technique et du Comité socio-économique afin que ceux-ci examinent, séparément et ensemble, l'état d'avancement du Plan d'action pour la Méditerranée et qu'ils proposent des recommandations pour examen à la Neuvième réunion des Parties contractantes (Barcelone, 5-10 juin 1995). Etant donné que la réunion de cette année aura à examiner le programme et le budget pour 1996, les deux Comités siégeront conjointement en séance plénière pour aborder les questions d'intérêt commun, et séparément pour aborder les éléments du programme qui leur sont propres. L'ordre du jour permettra d'opérer une distinction bien tranchée entre les sujets relevant de la compétence de chaque Comité en sorte que les différents experts puissent prendre part aux séances voulues.

Le présent rapport rend compte des activités menées au cours de la période allant d'octobre 1993 à février 1995. Toutes observations ou corrections d'ordre factuel concernant le présent rapport devront être transmises par écrit au Secrétariat au début de la réunion.

A. APPLICATION DE LA CONVENTION DE BARCELONE

(i) Coordination du programme

1. La Neuvième réunion ordinaire des Parties contractantes se tiendra à Barcelone, Espagne, du 5 au 10 juin 1995. Les quatre premiers jours (5-8) seront consacrés à l'examen des activités menées depuis la Huitième réunion ordinaire et à l'approbation d'un budget-programme pour 1996 ainsi que des documents à soumettre pour signature par la Conférence de plénipotentiaires qui aura lieu deux jours durant, aussitôt après la réunion ordinaire (9-10 juin). Conformément à la décision de la dernière réunion du Bureau (Paris, 30-31 janvier 1995), la Conférence examinera, adoptera et signera les documents ci-après:
 - un document (déclaration, résolution, décision) assorti d'annexes sur le Phase II du PAM et le programme d'activités;
 - un document amendant la Convention de Barcelone et le Protocole relatif aux immersions;
 - un document contenant un nouveau Protocole relatif aux aires spécialement protégées (ASP).
2. Le Secrétariat, en consultation avec le Siège du PNUE, a établi l'accord de pays hôte concernant la Neuvième réunion ordinaire, sur la base de missions techniques du PAM en Espagne. L'accord sera prochainement signé par le PNUE et l'Espagne. Il spécifie les responsabilités du PAM/PNUE et celles du pays hôte.
3. Trois réunions de l'Unité MED et des Centres d'activités régionales (CAR) se sont tenues en janvier et novembre 1994, et en février 1995. Les rapports des réunions figurent sous les cotes suivantes:

UNEP(OCA)/MED WG.79/2
UNEP(OCA)/MED WG.90/2
UNEP(OCA)/MED WG.39/3

Les réunions ont examiné les préparatifs de la réunion conjointe des Comités ainsi que de la Neuvième réunion ordinaire des Parties contractantes.

4. Le Bureau des Parties contractantes, présidé par S.E. M. R. Akçali, ministre turc de l'Environnement, a tenu une série de réunions en 1994 et 1995. Ces réunions ont eu lieu en février, juin et novembre 1994, et en janvier 1995.

Le Bureau a procédé à un examen soigneux des préparatifs de la réunion conjointe des Comités et de la Neuvième réunion ordinaire des Parties contractantes, et notamment du processus de révision de la Convention de Barcelone, des Protocoles y relatifs et du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) ainsi que de la situation financière critique du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée.

Les rapports des réunions du Bureau figurent sous la cote:

UNEP/BUR/43/3
UNEP/BUR/44/4
UNEP/BUR/45/4
UNEP/BUR/46/3

Il est prévu qu'une autre réunion du Bureau se tiendra en France les 2 et 3 mai 1995 en vue d'examiner les tout derniers préparatifs de la réunion de Barcelone de juin 1995.

5. Lors de ses réunions, le Bureau des Parties contractantes a noté avec regret et appréhension que les contributions de l'Italie au Fonds d'affectation spéciale pour les années 1992-1993 et 1994 n'avaient toujours pas été versées, en dépit de toutes les démarches entreprises par le président du Bureau et le Secrétariat du PAM. Divers contacts ont été pris et des lettres adressées par le président du Bureau aux autorités italiennes compétentes pour leur faire part des préoccupations du Bureau. Cette situation financière critique a fâcheusement retenti sur la crédibilité du PAM quant à ses engagements vis-à-vis des Parties contractantes.
6. La position, au 31 décembre 1994, des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée figure à l'annexe I au présent rapport.
7. Le calendrier des réunions organisées dans le cadre du PAM d'octobre 1993 à février 1995 figure à l'annexe II au présent rapport.

Coopération et coordination avec les institutions internationales de financement et de développement

8. Conformément aux décisions de la Huitième réunion ordinaire des Parties contractantes (Antalya, 12-15 octobre 1993) et de la réunion du Bureau tenue à Ankara (2-3 février 1994), selon lesquelles le PAM devait, dans un esprit constructif, rechercher une meilleure collaboration avec les institutions et programmes internationaux de financement et de développement (Banque mondiale, FEM, BEI, UE, METAP, etc.), le Secrétariat a amorcé les activités ci-après:

(a) Consultation avec la Banque mondiale

Le 7 décembre 1994 et le 16 janvier 1995, deux réunions consultatives avec la Banque mondiale se sont tenues respectivement à Athènes, dans les locaux de l'Unité de coordination, et au Caire. Elles avaient pour objet d'examiner le programme METAP II afin d'y dégager des intérêts communs et des possibilités d'action conjointe et coordonnée dans la perspective d'un PAM réorienté et restructuré. Un troisième cycle de consultations avec la Banque doit avoir lieu en 1995.

Il a été procédé à un échange de vues sur la coopération entre le PAM et le METAP et les moyens de rendre celle-ci plus fructueuse. M. Akçali a proposé qu'une réunion conjointe de la Banque mondiale et du PAM soit envisagée pour le début 1995 en vue d'assurer la concordance et la coordination des deux programmes, compte tenu qu'une réunion des donateurs de METAP devait se tenir à Paris le 10 mars 1995.

(b) Fonds pour l'environnement mondial (FEM)

Le Coordonnateur et le Coordonnateur adjoint ont participé à l'Atelier du programme des mers régionales du PNUE sur les eaux internationales/FEM qui s'est déroulé à Nairobi du 8 au 10 novembre 1994. Trente participants du programme PNUE pour les mers régionales, du PNUD et de la Banque mondiale ont assisté à la réunion. Celle-ci avait pour but d'exposer aux participants la portée, les objectifs, l'historique et les procédures du FEM, le rôle de la Banque mondiale, du PNUD et du PNUE au sein du FEM, les activités des organisations des Nations Unies se rapportant au FEM, et les activités correspondantes de chaque programme des mers régionales du PNUE. La présentation du PAM a été fort bien accueillie.

Le document de travail de la réunion établi par le PNUE s'intitulait "Programme de travail FEM/PNUE". Les représentants de chacun des programmes des mers régionales ont été invités à relever dans ce document les activités auxquelles ils apporteraient leur appui et à demander aux pays de leur région de confirmer cet appui. Les représentants du Secrétariat du PAM ont apporté leur appui aux propositions ci-après du programme de travail FEM/PNUE, mais en insistant pour que, dans les propositions détaillées, le segment méditerranéen soit clairement défini:

- assistance aux pays en développement pour qu'ils prennent pleinement part au Système mondial d'observation des océans (GOOS) (II/12);
- incidences économiques et sociales du changement global sur les systèmes côtiers (II/13);
- pollution chimique des océans: amélioration de l'acquisition et de l'assurance qualité des données relatives à la pollution chimique des océans (II/15);
- assistance au développement et à la gestion des données sur la biodiversité (III/13); et
- étude pilote d'un important écosystème marin (III/15).

Outre les propositions précitées, les représentants du PAM ont avancé des propositions spécifiques en relation avec les activités prioritaires pour la région méditerranéenne au sein du FEM, et qui étaient centrées sur les grands thèmes suivants:

- évaluation de la biodiversité dans la région méditerranéenne (dans le cadre du projet FEM en cours sur l'évaluation de la biodiversité de la planète);
- gestion de l'écosystème marin méditerranéen;
- gestion intégrée des zones côtières de la région méditerranéenne;

- assistance aux pays pour l'application des mesures de lutte contre la pollution d'origine tellurique.

La Neuvième réunion de l'Unité MED et des Centres d'activités régionales (CAR) sur le PAM (Sophia Antipolis, 28-29 novembre 1994) est convenue que le Secrétariat continuerait à appuyer les propositions ci-dessus, tirées du "programme de travail FEM/PNUE", mais tout en insistant à nouveau sur la part que devait avoir la Méditerranée dans chacun de ces projets.

Le Bureau des Parties contractantes (Paris, 30-31 janvier 1995) a décidé que les relations avec le FEM seraient renforcées, et il a demandé au Secrétariat de poursuivre ses efforts en vue d'obtenir du FEM des fonds pour les projets répondant à des besoins réels dans le cadre des priorités fixées par les Parties contractantes.

Relations avec les organisations intergouvernementales (OIG) et non gouvernementales (ONG)

Personnel d'organisations des Nations Unies détaché à Athènes

9. A sa réunion tenue à Tunis les 2 et 3 novembre 1994, le Bureau a demandé au Secrétariat d'aviser l'OMS qu'aucun recrutement ne serait automatiquement effectué à l'expiration du contrat du fonctionnaire OMS à l'Unité de coordination d'Athènes. Pour un règlement définitif du problème de personnel de l'Unité de coordination et des Centres d'activités régionales, et dans la perspective de la transformation du rôle du PAM, le Bureau, tout en réitérant son désir de renforcer d'une manière mieux définie les relations avec les organisations internationales, a demandé au Secrétariat de réexaminer les relations de travail du PAM avec les organisations suivantes: OMS, FAO, OMI et AIEA.
10. En application de ces décisions, le Secrétariat a, le 29 novembre 1994, adressé une lettre à l'OMS pour l'informer de la décision du Bureau et de la nécessité d'amorcer des consultations entre les deux Secrétariats en vue de régler le problème et de convenir d'un mode opératoire dans les relations PAM/OMS pour la période cruciale qui va s'ouvrir dans l'histoire du PAM.
11. Le Secrétariat a déjà entrepris des démarches pour appliquer les décisions du Bureau en nouant des contacts bilatéraux avec les organisations des Nations Unies en vue de formuler une stratégie unifiée touchant les relations du PAM avec ces organisations.

Organisations non gouvernementales (ONG)

12. En application d'une décision prise lors de la Huitième réunion ordinaire des Parties contractantes (Antalya, octobre 1993) demandant au Secrétariat de poursuivre et renforcer la coopération avec les ONG, le Secrétariat a noué diverses consultations avec des ONG de Méditerranée

en vue de resserrer la coopération avec elles. En outre, le Secrétariat a établi une proposition sur la "Coopération du PAM avec les organisations non gouvernementales" qui se verront accorder la qualité d'observateur dans le cadre du PAM ainsi que sur la procédure de leur coopération avec le PAM. La proposition a été examinée à plusieurs reprises par le Bureau des Parties contractantes et le texte définitif figure dans le document UNEP(OCA)/MED WG.89/8.

(ii) Cadre juridique

Déchets dangereux

13. En application de la décision de la Huitième réunion ordinaire des Parties contractantes, deux réunions d'experts sur la préparation d'un protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée résultant des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, se sont tenues à Cervia, Italie, les 23-25 avril 1993 (doc. UNEP(OCA)/MED WG.64/3) et à Rome, Italie, les 21-24 septembre 1994 (doc. UNEP(OCA)/MED WG.79/4).
14. Le Bureau des Parties contractantes a examiné les rapports de ces réunions et décidé à sa dernière réunion (Paris, 30-31 janvier 1995) de recommander au Secrétariat de rechercher des fonds en vue de la convocation, à la fin 1995, d'une Conférence de plénipotentiaires chargée d'adopter le Protocole "déchets dangereux" et qui sera précédée d'une réunion d'experts.

Protocole "offshore"

15. Conformément à une décision de la réunion des Parties contractantes à Antalya visant à convoquer une Conférence de plénipotentiaires sur le Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol (Protocole "offshore"), la conférence a été accueillie à Madrid, les 13 et 14 octobre 1994, et elle a été précédée d'une réunion d'experts dans cette même ville les 11 et 12 octobre 1995.
16. La Conférence a adopté son Acte final et le Protocole "offshore" le 14 octobre 1994. L'Acte final a été signé par 14 Parties contractantes et le Protocole par 9 d'entre elles. Le Protocole sera ouvert à la signature à Madrid jusqu'au 14 octobre 1995. Il entrera en vigueur le trentième jour suivant la date de dépôt d'au moins six instruments de ratification, approbation du Protocole par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ou d'adhésion à celui-ci. Le rapport de la réunion d'experts figure sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.81/4, et l'Acte final et le Protocole sont contenus dans le document UNEP(OCA)/MED IG.4/4.

Compilation de la législation en matière d'environnement concernant le PAM

17. Cette activité est destinée à développer les composantes juridique et politique du Plan d'action pour la Méditerranée, et elle vise à promouvoir la gestion de toutes les questions politiques et juridiques se posant aux plans national et international ainsi qu'à aider à accroître l'efficacité de la Convention de Barcelone.

A la fin 1993, une compilation de la législation en matière d'environnement avait été entreprise en Grèce, en Egypte, en Israël, à Malte et en Tunisie. Aucune compilation n'a été entreprise en 1994 par suite du manque de fonds.

Autres questions juridiques

Mandat du Bureau

18. La Huitième réunion ordinaire des Parties contractantes (Antalya, octobre 1993) a décidé qu'il était indispensable d'améliorer les fonctions du PAM, y compris la question particulière des fonctions du Bureau des Parties contractantes. Se fondant sur cette décision, le Secrétariat a établi un projet de "mandat" du Bureau qui a été examiné à plusieurs reprises par le Bureau lors de ses réunions de 1994 et 1995.
19. A sa dernière réunion (Paris, 30-31 janvier 1995), le Bureau a examiné et amendé la dernière version de la proposition et il a demandé au Secrétariat de soumettre le texte remanié à la prochaine réunion des Parties contractantes au titre de recommandation du Bureau.
20. Le texte du "mandat" du Bureau figure à l'annexe III au présent rapport.

Traités multilatéraux dans le domaine de l'environnement

21. La Huitième réunion ordinaire des Parties contractantes a prié instamment les Parties contractantes qui ne l'avaient pas encore fait de ratifier diverses conventions et protocoles concernant les activités du PAM. En outre, la réunion d'Antalya a invité les Parties contractantes à examiner leur position concernant les conventions, protocoles et accords internationaux et, si possible, à veiller à signer sans attendre ces instruments qui peuvent avoir d'heureuses incidences sur le bassin méditerranéen.
22. En conséquence, et en vue d'aider les Parties contractantes à appliquer ces décisions, le Secrétariat a établi un document d'information sur les diverses conventions pertinentes en matière d'environnement. Le document d'information a été examiné et le Bureau des Parties contractantes a demandé au Secrétariat de le distribuer à toutes les Parties contractantes et organisations qualifiées pour observations. Sur la base des observations

reçues, un document révisé a été élaboré pour information de la réunion conjointe (UNEP(OCA)/MED WG. 89/Inf.8).

Position des signatures et ratifications

23. La position, au 31 décembre 1994, des signatures et ratifications de la Convention et des Protocoles y relatifs, figure à l'annexe IV au présent rapport.

(iii) Révision de la Convention de Barcelone, des Protocoles y relatifs et du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM)

Révision de la Convention et de ses Protocoles

24. La Huitième réunion ordinaire des Parties contractantes (Antalya, octobre 1993) a décidé d'amorcer un processus de révision de l'ensemble du système de Barcelone, à savoir la Convention, les Protocoles et le Plan d'action pour la Méditerranée, et d'aligner les textes et programmes correspondants sur les nouvelles orientations définies par la CNUED à Rio en 1992. En outre, le Bureau des Parties contractantes a demandé au Secrétariat de tenir compte, dans la préparation de cette révision, des résultats de la Conférence MED 21 sur le développement durable en Méditerranée (Tunis, 1er novembre 1994).

25. A cet égard, le Bureau (Tunis, 2-3 novembre 1994) a demandé que les trois documents suivants soient élaborés et distribués aux Parties contractantes avant le 15 décembre 1994, aux fins d'observations et de propositions:

- les résultats de la réunion à Barcelone des experts juridiques et techniques chargés d'examiner les amendements à la Convention, aux Protocoles y relatifs et au Plan d'action pour la Méditerranée (14-18 novembre 1994);
- un document du Secrétariat concernant la réorientation et la restructuration du PAM (PAM II);
- un document informel sur un programme d'action à moyen terme (5 ans), établi par l'un des vice-présidents du Bureau.

26. Les trois documents ont été préparés et envoyés, le 15 décembre 1994, à tous les points focaux du PAM, aux organisations des Nations Unies, aux Centres régionaux (CAR) et au Siège du PNUE, pour observations et propositions. Au 15 février 1995, des réponses avaient été reçues de 7 Parties contractantes, de 4 CAR et de 4 organisations des Nations Unies.

27. La réunion des experts juridiques et techniques chargés d'examiner les amendements à la Convention de Barcelone, aux Protocoles y relatifs et au Plan d'action pour la Méditerranée (MAP) s'est tenue à Barcelone du

14 au 18 novembre 1994 (intégralement financée par l'Espagne). La réunion a analysé et discuté les amendements aux textes de la Convention, du Protocole immersions, du Protocole tellurique et du Protocole ASP proposés par les Parties contractantes tout comme par le Secrétariat. Un bref échange de vues sur le Plan d'action pour la Méditerranée a également eu lieu. Le rapport de la réunion figure sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.82/4.

28. Ainsi qu'en avait décidé la réunion d'experts de Barcelone, une autre réunion d'experts juridiques et techniques s'est tenue, à nouveau à Barcelone, du 7 au 11 février 1995 en vue de reprendre l'examen des amendements à la Convention, au Protocole immersions et au Protocole aires spécialement protégées, et de convenir des nouveaux textes qui seront transmis pour adoption à la Neuvième réunion ordinaire des Parties contractantes à Barcelone en juin 1995. Les nouveaux textes modifiés figurent dans le rapport de la réunion sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.91/7 qui est soumis à la présente réunion pour information.
29. Au cours de la réunion de Barcelone (7-11 février 1995), le Secrétariat a été invité à porter à l'attention de la réunion une proposition de Malte concernant des amendements à l'article 14 de la Convention. Les amendements proposés s'énoncent comme suit:

Les Parties contractantes tiennent une réunion ordinaire tous les deux ans et, chaque fois qu'elles le jugent nécessaire, des réunions extraordinaires à la demande de l'Organisation ou d'une Partie contractante. Les réunions ordinaires des Parties contractantes comprennent des Instances de haut niveau à laquelle toutes les Parties contractantes sont invitées à participer à un niveau ministériel. Les Instances de haut niveau sont également incluses dans les réunions extraordinaires des Parties contractantes.

30. Lors de la réunion d'experts de Barcelone (novembre 1994), il a été décidé que le nouveau Plan action pour la Méditerranée (PAM-Phase II) et le Protocole tellurique seraient examinés au cours de la réunion conjointe des Comités. Compte tenu du temps limité imparti à la réunion conjointe, le Secrétariat a eu des contacts répétés avec le gouvernement italien en vue d'organiser une réunion d'experts qui serait accueillie et intégralement financée par celui-ci et aurait pour objet d'examiner les divers amendements au Protocole tellurique. Il est prévu que la réunion se tiendra en Sicile (Syracuse, 4-6 mai 1995).
31. S'agissant du **Protocole situations critiques**, aucun amendement à cet instrument n'a été proposé par les Parties contractantes.

Révision du Plan d'action pour la Méditerranée

32. Conformément à la décision du Bureau des Parties contractantes (Tunis, novembre 1994), le Secrétariat a établi l'avant-projet d'un nouveau texte

du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM - Phase II). Le 15 décembre 1994, le texte a été envoyé à tous les points focaux nationaux pour observations.

Le texte du PAM II reflète les diverses décisions des Parties contractantes visant à recentrer le PAM sur des activités concrètes et immédiatement opérationnelles, à renforcer le processus de développement durable dans les zones côtières et la gestion et protection de l'environnement conformément aux recommandations d'Action 21.

33. Sur la base des observations reçues des Parties contractantes, un texte révisé du PAM II a été établi par le Secrétariat et figure dans le document UNEP(OCA)/MED WG.89/6 pour examen par la réunion conjointe.

Déclaration de Barcelone

34. Sur la base du document informel adressé, le 15 décembre 1994, aux Parties contractantes, au Siège du PNUE, aux Centres d'activités régionales et aux organisations des Nations Unies, le Secrétariat a préparé un projet de proposition de Déclaration de Barcelone pour examen par la réunion conjointe des Comités (document UNEP(OCA)/MED WG.89/7). La Déclaration de Barcelone, avec les modifications apportées par la réunion conjointe des Comités, sera soumise pour adoption à la Neuvième réunion ordinaire des Parties contractantes.

(iv) Développement durable

a) Action 21 pour la Méditerranée

35. Conformément à la décision de la Huitième réunion ordinaire des Parties contractantes (Antalya, octobre 1993), la Conférence "MED 21" sur le développement durable en Méditerranée a été accueillie par le gouvernement tunisien et s'est tenue à Tunis le 1er novembre 1994. Le Secrétariat du PAM a joué un rôle très actif en aidant la Tunisie (techniquement et financièrement) à organiser les réunions sur Action 21. La Conférence a été précédée de deux réunions d'experts sur la préparation d'une Action 21 pour la Méditerranée (Tunis, 16-20 mai 1994 et 29-30 octobre 1994). Les rapports des réunions d'experts ont été établis et adressés par la Tunisie à tous les participants. Le rapport de la Conférence est en cours de préparation par les autorités tunisiennes.
36. La Conférence a adopté les quatre résolutions suivantes:
 - a. Déclaration de Tunis sur le développement durable dans le bassin méditerranéen;
 - b. Action 21 pour la Méditerranée;
 - c. Création de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD);

d. Recours à des instruments de politique foncière pour assurer la conservation des zones côtières de Méditerranée.

37. En examinant les résultats de la Conférence de Tunis, le Bureau des Parties contractantes, à sa réunion de Tunis des 2 et 3 novembre 1994, a demandé au Secrétariat d'amorcer des activités spécifiques concernant le mandat d'une Commission méditerranéenne du développement durable et d'engager une réflexion sur la conservation du littoral. A cet égard, plusieurs contacts ont été pris avec le Conservatoire français du littoral en vue de donner suite aux décisions de la Conférence de Tunis. Une demande de fonds a été soumise au comité de gestion du Fonds français pour l'environnement mondial.

b) Programme d'aménagement côtier (PAC)

38. La situation financière critique du PAM a fâcheusement retenti sur la mise en oeuvre du programme PAC. Aucune activité d'envergure n'a été entreprise dans bon nombre des projets au cours de la période considérée. On peut résumer comme suit les progrès accomplis dans les divers projets de PAC:

Littoral syrien

- La conférence de présentation finale des résultats du PAC syrien a eu lieu à Damas les 25 et 26 octobre 1994. Des représentants de l'Unité MED, du CAR/PAP, du CAR/PB et du CAR/ASP avaient préparé des présentations communes avec des experts locaux, membres de l'équipe chargée de la coordination et du suivi des activités du programme. Les représentants locaux de la Communauté européenne, du PNUD et d'un certain nombre d'autorités nationales avaient été invités à assister à la réunion, laquelle était organisée par le ministère syrien de l'Environnement. La conférence a procédé à l'analyse des résultats obtenus et elle a débattu des plans visant à appliquer concrètement l'expérience acquise par le programme. Le rapport de la conférence a été publié sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.88/3.
- Le projet de PAC syrien est donc considéré comme achevé au 31 décembre 1994.

Ile de Rhodes

- L'exécution du contrat signé entre le PAM/PNUE et la Banque européenne d'investissement pour le financement d'activités concrètes au sein du projet de PAC est en bonne voie. Un rapport intérimaire et un rapport conditionnel ont été établis par le Secrétariat pour rendre compte des progrès accomplis et des problèmes rencontrés.

- A la fin 1994, on notait des progrès considérables de toutes les activités menées par le CAR/PAP, et l'on pouvait en conclure que la mise en oeuvre de l'ensemble des activités suivait le plan de travail et l'échéancier prévus, réserve faite de légers retards d'ordre bureaucratique. Ces progrès avaient permis d'établir le premier rapport conditionnel à la fin septembre 1994.
- La plupart de l'équipement prévu a été achetée et mise en place, et des cours de formation à son utilisation ont été organisés (SIG, gestion intégrée des zones marines et côtières, gestion des ressources en eau). Un service spécial du SIG a été établi à la préfecture du Dodécannèse (région dont relève administrativement l'île de Rhodes), ce qui constitue la réalisation concrète d'une proposition avancée dans l'étude finale concernant le SIG sur l'île de Rhodes préparée au sein du PAC. Jusqu'ici, l'engagement du PAM sur l'île a grandement contribué à accroître l'équipement technique et la capacité des institutions, autorités et experts locaux et nationaux en matière de gestion des zones côtières.
- Depuis le début, et dans le cadre du PAC de l'île de Rhodes, une activité de programme sur la protection des sites historiques et de la ville médiévale de Rhodes a été préparée par le Secrétariat. A cet égard, les aspects mis en lumière ont été le manque d'infrastructures, l'accroissement du trafic et de la pollution due aux véhicules, l'aménagement des espaces dégradés, des fossés et du littoral. La perspective d'un projet pilote pour la restauration, la réhabilitation et l'aménagement est l'objectif principal qui doit faire suite à l'étude en cours précisant les utilisations du sol, la planification des équipements dans le respect du milieu urbain traditionnel.
- En février 1994, une mission du coordonnateur du programme des 100 sites historiques a permis de finaliser le document de programme dont la forme définitive a été confirmée en avril 1994. Le comité scientifique du Bureau de la ville médiévale de Rhodes a approuvé la proposition de collaboration avec le PNUE et, dans ce nouveau contexte, a tenu sa première réunion en juin 1994. La première réunion d'experts, prévue à cette même date, a dû être remise par suite d'un retard dans le versement de la contribution du PNUE. La réunion s'est déroulée du 5 au 8 janvier 1995, avec la participation de tous les experts déjà sous contrat. Au cours de l'année 1994, le coordonnateur du programme des 100 sites historiques a établi une fiche de suivi des travaux engagés dans la ville médiévale de Rhodes en mettant l'accent sur la nécessité de fournir un cadre juridique aux principes généraux guidant la restauration des édifices de la ville médiévale de Rhodes.

Baie de Kastela

- La réunion de présentation des résultats finaux du PAC de la baie de Kastela s'est tenue à Split les 3 et 4 février 1994. La réunion était organisée sous les auspices du ministère de la Construction et de la

Protection de l'environnement et de la Chambre de Commerce de Croatie. Environ 150 personnes, représentant les autorités et institutions nationales et locales, ainsi que des experts, ont pris part à la réunion.

- La réunion a jugé très satisfaisants les résultats de la contribution du PAM, en soulignant la réussite du modèle de coopération entre le PAM et le projet national. Elle a recommandé que, lors du suivi, l'on cherche à poursuivre la coopération avec le PAM et le PNUE par l'entremise du CAR/PAP, ainsi qu'avec d'autres organisations du système des Nations Unies.
- La réunion a dégagé les conclusions ci-après:
 - a) les rapports, documents et présentations du projet ont été acceptés, et les résultats obtenus jusqu'alors ont été tenus pour une importante contribution à la solution des problèmes touchant la gestion et la protection de l'environnement de la baie;
 - b) les recommandations formulées dans le rapport national ont été acceptées, à savoir notamment: a) envisager la possibilité de poursuivre le projet; b) envisager la formulation d'un projet national élargi; c) étudier les aspects institutionnels et autres de la gestion de la zone de la baie et, d'une manière générale, de la gestion de la zone côtière dans le cadre de l'instauration d'un nouveau système de gestion national et local en Croatie; et d) envisager la possibilité de formuler un projet de gestion distinct pour la ville portuaire de Split;
 - c) il a été souligné la nécessité de lancer, dès que possible, en dépit de la situation particulière régnant en Croatie pour le moment, des activités de suivi, et de préparer et entamer des activités concrètes visant à résoudre les problèmes les plus cruciaux de la protection de l'environnement, tel que le réseau d'assainissement.

Littoral albanais

- Une équipe internationale de quatre experts PAP a, en coopération avec un groupe d'experts d'instituts nationaux, rédigé un "profil côtier de la région Durrës-Vlorë", et un certain nombre de missions d'experts ont eu lieu en Albanie. Une base de données détaillée a été mise en place, la première du pays à être spécifiquement centrée sur les zones côtières. Le rapport final est en cours d'élaboration et fournira la base et des instructions pour l'établissement d'un plan de la région côtière qui doit être réalisé dans le premier semestre 1995.
- Le CAR/PAP s'est vu confier par la Banque mondiale la tâche d'élaborer un plan de gestion de la zone côtière au nord de Durrës et au sud de Vlorë. Les principales questions à traiter sont compatibles avec le projet du CAR/PAP en cours d'exécution pour le segment central du littoral (région Durrës-Vlorë), à savoir notamment: le développement des infrastructures

touristiques, la protection de la biodiversité et le renforcement institutionnel pour la gestion de la zone côtière. Le CAR/PAP a recruté une équipe de renommée internationale pour cette tâche.

- Les études sur la gestion des ressources en eau ont démarré; elles portent sur les cours fluviaux de l'Ishen et de l'Erzen. Un expert du CAR/PAP s'est rendu en Albanie en août 1994 afin d'y superviser les travaux du groupe d'experts albanais chargé d'exécuter ce projet. Un programme détaillé de travaux est en cours de préparation avec la collecte des données de base.
- S'agissant du Système d'informations géographiques (SIG), un cours de formation de base au SIG et au PcARC/INFO (STARTER KIT, ARCEDIT, basic ARCPLLOT) à l'intention des membres de l'équipe SIG locale a été organisé du 29 janvier au 13 février 1994. Un cours de formation avancée au SIG et au PcARC/INFO (OVERLAY, advanced ARCPLLOT) à l'intention des membres de l'équipe SIG locale s'est déroulé du 19 juin au 2 juillet 1994. Le GRID/PNUE et le CAR/PAP ont signé un mémorandum d'accord qui a permis d'acheter le matériel informatique et le logiciel pour un laboratoire SIG. Le laboratoire a été mis en place à l'Institut de planification nationale où le cours a eu lieu.
- La deuxième mission en Albanie sur l'analyse systémique et prospective et les scénarios développement/environnement pour ce pays s'est déroulée du 10 au 15 septembre 1994. Les données recueillies par l'équipe locale ont été examinées, des corrections et informations complémentaires ont été demandées, et un contrat a été proposé à l'équipe locale par l'entremise du Comité de protection de l'environnement (CEP), l'organisation d'un groupe de réflexion intensive de haut niveau a été envisagée et ce groupe devrait se composer de ministres et vice-ministres qui examineraient avant tout les résultats de l'étude systémique et prospective.
- La première réunion de l'équipe de travail sur les implications des changements climatiques prévus dans la zone côtière s'est tenue à Tirana (12-14 juillet 1994). Dix-neuf participants y ont assisté et ont convenu des grandes lignes du projet, du plan de travail général et du calendrier pour chaque membre de l'équipe de travail. Il a été convenu que l'avant-projet de rapport final comportant l'analyse préliminaire des données sera présenté à la deuxième réunion de l'équipe de travail en mars 1995. Il est prévu aussi que le rapport final sera présenté aux autorités nationales et locales en juillet 1995. Le rapport de la première réunion de l'équipe de travail est disponible sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.85/2.
- Le Centre de télédétection de l'environnement (CAR/TDE) a achevé une numérisation de la cartographie historique (1939) à l'échelle 1/50.000. Le traitement et la correction géométrique des données satellite (satellite Spot) sur la zone du projet (lagune de Karavasta) ont été effectués afin de préparer les phases ultérieures d'interprétation des caractères géomorphologiques ainsi que le calque des images satellite et de la

cartographie sous forme numérique indispensable pour évaluer les modifications du linéaire côtier.

- Une mission en Albanie a été organisée par le Centre pour les aires spécialement protégées, du 4 au 9 décembre 1994, dans le but d'y visiter les zones humides du littoral et de définir des mesures de gestion et de conservation.
- Le programme national albanais MED POL de surveillance de la pollution marine est en cours d'exécution depuis 1990. Il englobe 73 stations réparties sur six zones (districts). Ces stations surveillent les sources de pollution (9), les grandes zones côtières et estuariennes (24) et les zones de baignade. Six instituts ont été sélectionnés pour participer au programme de surveillance. Un expert du MESL de Monaco s'est rendu en Albanie pour y prendre part, avec des experts nationaux, au prélèvement d'échantillons de biotes, de sédiments et d'eau. Il a supervisé l'analyse de ces échantillons et a ramené des fractions de ceux-ci à Monaco aux fins d'une analyse comparative. Il avait préparé un solution étalon interne d'intercomparaison qui a été remise au laboratoire albanais. Les données albanaises sur la pollution ont été reçues.
- En ce qui concerne l'inventaire des sources terrestres de pollution, des questionnaires sur les rejets liquides domestiques ont été remplis et soumis à l'Unité de coordination.
- Sur la base de la fiche établie sur l'état écologique du site de Butrint inclus dans le PAC albanais, le Centre de Marseille a fait des propositions visant à réaliser des études environnementales sur l'aire géographique maritime, lacustre et terrestre de Butrint. Les aspects hydrogéologiques, géomorphologiques et de dégradation des matériaux ont été mis en évidence en vue de protéger et de gérer le site naturel et culturel de Butrint. Les partenaires permanents de cette activité sont le ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, et le Centre de recherches archéologiques. Le Centre de Marseille a lancé une demande d'aide internationale.
- Le rapport sur l'état d'avancement de toutes les activités menées en 1993-1994 dans le cadre du PAC albanais a été établi et présenté à la réunion de l'Unité MED et des CAR (novembre 1994).

Fuka-Matrouh (Egypte)

- Une étude sur la législation en matière d'environnement aux fins du PAC de Fuka-Matrouh (Egypte) a été préparée par un groupe de quatre consultants nationaux et locaux. L'étude a pour objet de cerner la base juridique de la protection de la zone, d'en relever les insuffisances et de proposer les mesures correctives nécessaires.

- Le Centre de télédétection (CAR/TDE) a sélectionné et acquis des données satellite (LANSAT) sur la zone de Fuka-Matrouh, et il a procédé à leur prétraitement et traitement. Quatre experts locaux ont été choisis pour entreprendre une formation qui aura lieu en juin 1995 dans les laboratoires de l'université d'Alexandrie. Une enquête sur le terrain de trois jours a été effectuée dans la zone du projet pour permettre une première validation du classement des données satellite.
- Le Centre pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP) a recruté un consultant pour l'évaluation des aspects culturels de la région de Fuka-Matrouh.
- Une mission du Plan Bleu a été effectuée dans la zone de Fuka-Matrouh, du 21 au 26 novembre 1994, afin d'y examiner les travaux accomplis par les consultants et de dégager les hypothèses devant servir à l'analyse prospective et à l'établissement des scénarios de la région. Un consultant international de Turquie et un consultant local d'Alexandrie ont l'un et l'autre préparé des rapports qui seront revus et achevés d'ici la fin janvier 1995.
- Le CAR/PAP a organisé une mission dans la zone de Fuka-Matrouh pour arrêter un plan de travail détaillé concernant l'érosion du sol et la désertification, l'activité tenue pour la plus prioritaire dans le cadre de ce PAC. Une vaste zone a été retenue pour y exécuter un programme de surveillance détaillé, et des propositions ont été avancées pour sa gestion. Tous les préparatifs de la signature d'un contrat entre le CAR/PAP et l'université d'Alexandrie, désignée comme institution d'exécution par la partie égyptienne, ont été menés à bien. Le plan de travail prévoit l'engagement d'un grand nombre d'experts égyptiens et un programme intensif de formation à la gestion des ressources en sol. Cette activité sera harmonisée avec le CAR/TDE.
- Le programme de formation au SIG organisé par le CAR/PAP a été lancé avec un cours qui a eu lieu dans les locaux de la station LUPEM (août 1994). La formation est destinée à des experts locaux et à des experts de l'université d'Alexandrie et de l'Agence égyptienne de l'environnement (EEAA) du Caire. Il a été souligné que les autorités égyptiennes ont créé d'excellentes conditions pour le cours de formation et que les experts possédaient au départ un niveau élevé de connaissances. Le GRID/PNUE, Nairobi, a alloué des fonds pour la mission d'un expert du PAP et pour l'acquisition du logiciel.
- Le CAR/PAP a établi le programme du cours de formation à la gestion intégrée des zones marines et côtières qui représente la première phase préparatoire du plan pour la zone de Fuka-Matrouh. Le cours, qui sera suivi par 10 à 15 experts égyptiens, devrait consister en exercices pratiques assortis de conférences sur les aspects fondamentaux de ce type de gestion. Selon l'accord conclu avec les autorités égyptiennes, le cours aura lieu dans les locaux de l'EEAA au Caire.

- La deuxième réunion de l'équipe de travail sur les implications des changements climatiques dans la zone de Fuka-Matrouh s'est tenue à Alexandrie du 30 août au 1er septembre 1994. Un projet de rapport proposé par les membres de l'équipe de travail a été examiné, et il a été convenu du calendrier des futures activités. Le rapport de la réunion a été publié sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.86/2.

Sfax (Tunisie)

- Le Centre de télédétection (CAR/TDE) a organisé une mission à Sfax, du 3 au 5 novembre 1994. Elle se composait d'experts TDE et de l'un des experts tunisiens formés en Italie par le Centre aux techniques de télédétection. Elle a permis de se forger une image plus précise de l'ampleur des phénomènes de pollution affectant la zone, ce qui était d'une grande importance pour la planification du recours à la télédétection pour l'observation et l'étude de la dynamique de surface du milieu marin côtier dans la zone de Sfax, en tenant dûment compte de la dispersion des polluants dans la mer.
- A la suite de la mission entreprise du 28 mars au 2 avril 1994, des questionnaires portant sur l'inventaire des sources terrestres de pollution dans la zone de Sfax ont été établis par les autorités tunisiennes et adressés au Secrétariat. L'OMS procède actuellement à leur analyse. Les données des questionnaires servent à établir le programme de surveillance de la pollution dans la zone. Un avant-projet de programme national a été envoyé par les autorités tunisiennes et son extension est en cours d'étude afin qu'il englobe la ville de Sfax.
- Un expert PAM/PNUE (M.le prof. El-Sayed) s'est rendu à Tunis (14-21 octobre 1994) et, en concertation avec M. le prof. K. Zaouri (coordonnateur de l'équipe de travail tunisienne) et d'autres membres de l'équipe de travail sur les changements climatiques, ils sont convenus des grandes lignes de l'étude et du calendrier des activités qui permettront de conclure l'étude en juillet 1995.
- S'agissant des activités relatives à l'étude sur la protection et la gestion du site de Thyna, le Centre pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP) n'a pas été en mesure de mener à bien l'activité par suite du manque de fonds. Il a donc été convenu d'une révision du plan de travail avec les autorités tunisiennes. Le Centre a organisé une mission à la zone de Sfax et un contrat a été établi avec un institut tunisien (INSTOP) pour l'étude des écosystèmes marin et côtier de la zone de Sfax.
- En raison du manque de fonds, la réalisation des activités CAR/ASP dans le cadre de ce PAC n'a guère progressé. Une proposition d'organisation d'un stage de formation au SIG a été adressée aux autorités tunisiennes, et sitôt que celles-ci feront part de leur accord, le stage pourra démarrer.

- Des discussions préliminaires ont eu lieu avec le Centre Industrie et Environnement (IEO) du PNUE et l'IFREMER, France, quant à la solution des problèmes de pollution industrielle et de pollution de la mer, respectivement.
- Deux missions ont été effectuées (avril et juillet 1994) par les experts du Programme des 100 sites historiques méditerranéens pour le PAC de la zone côtière de Sfax qui inclut l'étude de la protection et de la gestion de la médina. Elles ont été préparées par l'ANPE -Tunisie, avec mise en place d'une structure de travail opérationnelle à partir du 21-23 avril 1994. Le coordonnateur des 100 sites historiques a informé dès le début de l'activité le Directeur général de l'Institut national du patrimoine de Tunisie concerné par le thème traité. Le travail effectué depuis a permis une analyse des règlements en vigueur à Sfax pour l'urbanisme, la protection de l'environnement et des sites, et de proposer déjà l'insertion de dispositions générales et des pièces annexes. Le travail se poursuivra au début 1995 en relation avec l'Institut national du patrimoine sur la base de l'application du code du patrimoine promulgué en 1994. Le Centre de Marseille a effectué un important travail de documentation qui a permis de rassembler de très nombreuses études existant en dehors de la Tunisie. La délégation à l'aménagement du territoire de Sfax a engagé un travail de vérification des incidences écologiques sur la Médina.

Maroc

- Un groupe de consultants du ministère de l'Intérieur, Direction générale de l'environnement, a préparé, dans le cadre d'un contrat avec le CAR/PAP, un rapport d'information préliminaire sur les caractères environnementaux et socio-économiques de la zone du PAC. Le rapport a été communiqué à l'Unité de coordination et à tous les directeurs de CAR et il est en cours d'examen afin de proposer un projet de liste d'activités dans le cadre du PAC. A un stade ultérieur, un accord doit être signé entre le PAM/PNUE et le gouvernement marocain. La première mission technique/directive prévue pour le second semestre 1994 afin de jeter les bases d'un lancement du programme n'a pu avoir lieu, faute de fonds.
- Quant à l'activité sur les sites historiques menée par le Centre de Marseille, les travaux préliminaires sont en cours. La documentation a été recueillie, notamment des relevés cartographiques remontant à 1954.

Etant donné l'absence d'un inventaire systématique des sites, il a été nécessaire d'établir la méthodologie avant de pouvoir aborder d'autres aspects. Pour le moment, c'est le ministère de la Culture qui est le principal partenaire dans cette activité.

Algérie

- Le 13 juillet 1994, une deuxième lettre a été adressée aux autorités algériennes leur demandant de confirmer leur intérêt pour le lancement de

ce projet de PAC qui était censé se concrétiser. A ce jour, aucune réponse n'a été reçue. De toute façon, le manque de fonds aurait compromis le démarrage du projet.

Malte

- Une première esquisse des activités à inclure dans un accord concernant le projet de PAC pour Malte est en cours d'examen. Aucune activité n'a été entreprise en raison du manque de crédits.

Israël

- Une première esquisse des activités à inclure dans un accord relatif au projet de PAC pour Israël a été établie par les autorités israéliennes.
- Là encore, faute de fonds, les travaux préparatoires n'ont pu démarrer.

Liban

- Lors d'un Atelier organisé en juin 1994 par le Liban, le PAM a présenté une proposition d'activités à inclure dans un accord devant être signé entre ce pays et le PAM. Aucune autre activité n'a été entreprise par suite du manque de crédits.

(v) Information et formation

39. La bibliothèque de l'Unité de coordination joue un rôle unique et vital dans la collecte, la diffusion et l'échange d'informations sur l'environnement dans la région, et elle fournit une aide pédagogique, des services de référence ainsi qu'une formation à des scientifiques, étudiants et à la communauté d'experts de la Méditerranée. Elle est membre des Associations internationale et européenne des bibliothèques et centres d'information en matière de sciences marines (IAMSLIC, EURASLIC) et a participé à un programme d'échanges d'informations regroupant 71 bibliothèques.
40. La bibliothèque abrite une collection spécialisée de monographies, périodiques scientifiques, bulletins d'information et publications de référence. Elle sert aussi de dépôt des publications et rapports scientifiques et techniques du PNUE et d'autres organisations des Nations Unies et entretient un certain nombre de bases de données bibliographiques sur les documents et répertoires concernant la Méditerranée, dont tous ont été publiés dans la Série des rapports techniques du PAM.
41. Du 1er janvier 1994 au 1er février 1995, 123 visiteurs ont été reçus à la bibliothèque et ont été aidés dans leurs études et recherches. Ces visiteurs comprenaient des étudiants, universitaires, fonctionnaires, membres d'ONG, consultants et autres. Trois cent cinquante demandes par courrier de rapports techniques du PAM, exemplaires de documents de l'Unité MED

et autres publications pertinentes ont été satisfaites, représentant au total 1689 rubriques. Il a été répondu à un nombre difficile à chiffrer d'appels téléphoniques.

42. Trois cent onze numéros de périodiques, 201 rapports techniques et 118 monographies ont été reçus, classés et informatisés.
43. Le volume II de l'ouvrage "Plan d'action pour la Méditerranée: liste des réunions et des documents" où figurent toutes les réunions intergouvernementales, des groupes de travail et du Bureau, 1992-1993, a été publié, et la publication du volume III, 1994-1995, est prévue pour le début 1996.
44. Seize numéros de la Série des rapports techniques du PAM ont été publiés et distribués à 391 institutions et particuliers, et 50 exemplaires de chacun d'eux adressés au Siège du PNUE à Nairobi.
45. Trois ressortissants grecs ont été formés à la gestion et à l'entretien de bibliothèques, en février-mars et en novembre 1994.
46. Les nos 29, 30 et 31 de MEDONDES ont été publiés et distribués.

Renseignements sur la mise en oeuvre de la Déclaration de Gênes

47. Une lettre a été adressée, le 20 décembre 1994, aux Parties contractantes pour leur demander des renseignements concernant la mise en oeuvre de la Déclaration de Gênes. Sur la base des renseignements reçus, le document "Renseignements sur la mise en oeuvre de la Déclaration de Gênes" sera établi par le Secrétariat et soumis pour information à la Neuvième réunion ordinaire des Parties contractantes.

Rapport sur l'état de l'environnement en Méditerranée

48. A sa réunion de Tunis, novembre 1994, le Bureau a demandé au Secrétariat de préparer un rapport préliminaire sur l'état de l'environnement en Méditerranée.
49. Le Secrétariat a amorcé cette activité en établissant, en coopération avec tous les CAR, l'ébauche du document "Etat du milieu marin et côtier dans la région méditerranéenne" (annexe V) qui a été présenté au Bureau (Paris, janvier 1995). L'ébauche a été adressée, le 20 décembre 1994, aux Parties contractantes, aux CAR et aux organisations des Nations Unies en sollicitant des renseignements à retourner avant le 31 janvier 1995 pour qu'ils servent au Secrétariat lors de la rédaction du document. Le document sera soumis pour examen à la Neuvième réunion ordinaire des Parties contractantes.

B. APPLICATION DU PROTOCOLE TELLURIQUE ET DU PROTOCOLE IMMERSIONS

(vi) Activités concernant les Protocoles tellurique et immersions

a) Rapport sur l'état d'avancement de l'application du Protocole tellurique et du Protocole immersions

1. Le Secrétariat a été informé de la ratification par la Syrie et le Liban du Protocole tellurique. En février 1995, aucune confirmation officielle n'avait été reçue à ce sujet de l'Etat dépositaire.
2. La réunion des experts juridiques et techniques chargés d'examiner les amendements à la Convention de Barcelone, aux Protocoles y relatifs et au Plan d'action pour la Méditerranée, tenue à Barcelone du 14 au 18 novembre 1994, a procédé à l'analyse et à la discussion d'un certain nombre d'amendements au Protocole tellurique qui avaient été proposés par les Parties contractantes (UNEP(OCA)/MED WG.82/4).

La réunion est convenue que le temps imparti au débat sur les amendements n'était pas suffisant et a recommandé que la question soit réexaminée dans le cadre d'une nouvelle réunion.

3. En conséquence, en consultation avec le Bureau, le Secrétariat a convoqué à Syracuse, du 4 au 6 mai 1995, une réunion chargée d'examiner les amendements au Protocole tellurique pour que ceux-ci soient transmis à la réunion des Parties contractantes qui doit se tenir à Barcelone en juin 1995. La réunion sera accueillie et soutenue financièrement par le gouvernement italien.
4. La réunion des experts désignés par les gouvernements chargés d'examiner et de remanier un programme d'action mondial de protection du milieu marin contre les activités menées à terre doit se tenir à Reykjavik du 6 au 10 mars 1995. Cette réunion est convoquée par le Directeur exécutif du PNUE afin de bien préparer la Conférence intergouvernementale prévue à Washington, D.C., en novembre 1995, pour adopter un programme mondial d'action pour la protection du milieu marin contre les activités menées à terre et d'identifier les moyens de mise en oeuvre. Les réunions de Reykjavik et Washington s'intègrent dans le processus de mise en oeuvre des décisions pertinentes de la CNUED et d'Action 21.

A la demande du PNUE, Nairobi, et au titre de préparation des réunions de Reykjavik et de Washington, le Secrétariat a élaboré le document "Programme d'action méditerranéen pour la protection du milieu marin contre les activités menées à terre", lequel a été distribué comme document d'information UNEP(ICL/IG/1/Inf.9 à la réunion de Reykjavik. Le document contient: une vue d'ensemble des actions engagées et mises en oeuvre depuis l'adoption du Protocole tellurique; un examen des succès et

des déficiences dans l'application du Protocole tellurique en Méditerranée; et un programme d'action pour la maîtrise de la pollution d'origine tellurique en Méditerranée.

5. L'Italie a soumis un rapport sur les permis d'immersion et les opérations d'immersion pour 1991. La France et Israël ont soumis des rapports sur leurs opérations d'immersion pour 1992 et 1993, respectivement.
6. En ce qui concerne l'application du Protocole immersions, le Secrétariat, conformément aux décisions de la réunion des Parties contractantes tenue à Antalya en octobre 1993, a contacté tous les coordonnateurs nationaux pour le MED POL pour explorer la possibilité qu'une Partie contractante héberge une réunion technique sur la gestion des déblais de dragage contaminés. Bien qu'aucune offre précise n'ait été faite, certains pays se sont déclarés intéressés à l'organisation de la réunion et ont promis de rechercher les fonds nécessaires.
 - b) Mise en oeuvre des activités du plan de travail se rapportant au Protocole tellurique
7. Après achèvement et collationnement des rapports sur le projet pilote de surveillance des détergents anioniques, un expert a été engagé pour rédiger le document d'évaluation sur la base des résultats de la surveillance de routine ainsi que d'autres données pertinentes. Après réception des renseignements concernant les législations nationales, le rapport d'évaluation a été achevé en novembre 1994 et il est soumis à la présente réunion sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.89/Inf.4. Les recommandations sont incluses dans le document UNEP(OCA)/MED WG.89/4.
8. La version actualisée des Lignes directrices pour les émissaires sous-marins destinés aux collectivités de petite et moyenne taille en Méditerranée, établi conjointement par l'OMS et le PNUE après intégration et harmonisation de la première version détaillée et des lignes directrices complémentaires plus récentes, a été publiée au siège de l'Unité et la version anglaise a été envoyée aux coordonnateurs nationaux pour le MED POL pour observations en février 1994. Le document révisé est soumis à la réunion conjointe sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.89/Inf.6.
9. La version finale des Lignes directrices pour le traitement des effluents avant leur rejet dans la mer Méditerranée, établie conjointement par l'OMS et le PNUE, a été revue par un expert. La mise en forme définitive et l'inclusion des éléments actualisés concernant la situation en Méditerranée ont été effectuées à l'Unité, et la version finale en anglais a été adressée aux coordonnateurs nationaux pour le MED POL en avril 1994. Des dispositions ont été prises pour la traduction du document en français. Ce document est soumis à la présente réunion dans sa version anglaise sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.89/Inf.7.

10. L'enquête, organisée par l'OMS, sur les polluants d'origine tellurique en Méditerranée, s'est poursuivie. Une évaluation des questionnaires soumis concernant les rejets domestiques liquides, les polluants industriels et les hydrocarbures de pétrole a été réalisée par un expert. Une réunion sur l'évaluation de l'enquête doit avoir lieu à Athènes en 1995 et, en fonction des renseignements que les pays auront communiqués, l'OMS et le PNUE prévoient de publier à la fin 1995 les résultats de l'enquête lancée en 1989.
11. La version anglaise de nouvelles Lignes directrices détaillées sur la surveillance d'ordre sanitaire des zones à usage récréatif et conchylicole a été achevée. Ces Lignes directrices comprennent cinq parties. La partie I est une version complètement remise à jour de l'ancienne méthode de référence no 1; la partie II contient huit méthodes recommandées pour la détermination des agents pathogènes bactériens, dont l'une est une révision et les autres sont nouvelles; la partie III contient six méthodes recommandées pour la détermination des bactéries pathogènes, dont trois sont révisées et les trois autres nouvelles; la partie IV est une version révisée de la méthode de référence sur l'analyse statistique des résultats; la partie V est une nouvelle méthode de contrôle qualité de laboratoire. Un ensemble complet de la version anglaise a fait l'objet d'une large diffusion. La version française des parties II, IV et V a été achevée en mai 1994, et celle des parties I et II le sera en février 1995. Cette activité a été financée sur le budget ordinaire de l'OMS au titre de la contribution de l'Organisation au PAM.
12. Une réunion consultative sur la qualité microbiologique des eaux côtières à usage récréatif s'est tenue à Athènes du 9 au 12 juin 1993. Y ont pris part 23 scientifiques de 7 pays méditerranéens et de 4 autres pays (Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Maroc, Tunisie, Portugal, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique, Trinidad et Tobago). La réunion s'est attachée à la révision des lignes directrices pour les études microbiologiques /épidémiologiques prospectives sur l'association entre la qualité des eaux naturelles à usage récréatif et les effets sanitaires sur des groupes de population exposés. La réunion était financée sur le budget ordinaire de l'OMS au titre de la contribution de l'Organisation au PAM.
13. Une réunion consultative sur les risques sanitaires résultant de la pollution marine en Méditerranée s'est tenue à Guardamangia, Malte, du 30 novembre au 3 décembre 1994. Elle avait pour objet de revoir et actualiser un document du même titre. Elle a rassemblé 14 participants (Croatie, France, Grèce, Italie, Malte, Maroc, Turquie, Royaume-Uni, Commission européenne et OMS). Les participants ont formulé plusieurs recommandations, notamment pour l'actualisation du contenu du document, et ils sont convenus de la forme de présentation définitive. Les travaux ont commencé au siège de l'Unité MED sur la version finale du document qui a été achevée en février 1995, et sa publication est prévue pour mai 1995. Cette activité est financée sur le budget ordinaire de l'OMS au titre de la contribution de l'Organisation au PAM.

14. A la suite de l'approbation par la Huitième réunion ordinaire des Parties contractantes en octobre 1993 du document établi conjointement par l'OMS et le PNUE sur l'évaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les substances cancérigènes, mutagènes et tératogènes, celui-ci a été publié au titre de no 92 de la Série des rapports techniques du PAM.
15. Les versions anglaise et française des Lignes directrices pour la surveillance des sources terrestres de pollution marine, établi conjointement par l'OMS et le PNUE, ont été finalisées en décembre 1994 et distribuées à tous les coordonnateurs nationaux pour le MED POL.
16. Les travaux préparatoires d'une évaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les herbicides prendront fin au mois de mai 1995 et un document sera soumis à la réunion du Comité scientifique et technique de 1996.
 - c) Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par le zinc, le cuivre et d'autres composés
17. Le document d'évaluation préliminaire sur le cuivre et le zinc a été révisé sur la base des observations reçues de quelques coordonnateurs nationaux pour le MED POL, et la nouvelle version est soumise à la présente réunion sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.89/Inf.3. Les recommandations sont incluses dans le document UNEP(OCA)/MED WG.89/4.
 - d) Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les détergents anioniques
18. Un document distinct sur ce sujet, contenant les données scientifiques disponibles, est soumis à la présente réunion par le Secrétariat sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.89/Inf.4. Les mesures proposées pertinentes sont incluses dans le document UNEP(OCA)/MED WG.89/4.
 - e) Evaluation de l'état de l'eutrophisation en mer Méditerranée
19. Le document d'évaluation sur l'eutrophisation en mer Méditerranée a été finalisé et est soumis à la présente réunion sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.89/Inf.5 pour observations.
 - f) Lignes directrices pour les émissaires sous-marins destinés aux collectivités de petite et moyenne taille en Méditerranée
20. Un document distinct sur ce sujet, contenant les données scientifiques et techniques disponibles, est soumis à la présente réunion par le Secrétariat sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.89/Inf.6.

g) Lignes directrices pour le traitement des effluents avant leur rejet dans la mer Méditerranée

21. Un document distinct sur ce sujet, contenant les données scientifiques et techniques disponibles, est soumis à la présente réunion par le Secrétariat sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.89/Inf.7.

h) Projets de recherche se rapportant au Protocole tellurique

22. Sur la base des projets de recherche soumis à l'Unité, on dénombrait à la fin 1994 61 projets en cours d'exécution portant sur les cinq domaines de recherche de la composante "recherche" du MED POL. La composante "recherche" du MED POL a été soumise à de sévères restrictions financières en 1994 puisqu'elle n'a pu disposer que de moins de 50% du budget approuvé. De ce fait, maints nouveaux projets de recherche ont dû être refusés et d'autres n'ont pas été renouvelés.

Aux paragraphes ci-dessous, seuls sont recensés les projets se rapportant à l'application du Protocole tellurique. Ceux qui ont directement trait à la surveillance de la pollution sont mentionnés à la section C.(vii) g).

Domaine de recherche III (Effets de certains contaminants sur les organismes, communautés et écosystèmes marins, ou sur l'homme et les populations humaines) (Il comprend également les activités précédemment désignées C, D, G, H, I, et J)

Projets achevés en 1994	:	4
Projets en cours au 31 décembre 1994	:	23
Total de la contribution 1994	:	44.500 \$ E.U.

Les projets en cours portent sur la mise au point de techniques recourant aux effets biologiques, l'eutrophisation et les investigations sur le phytoplancton toxique, ainsi que sur les effets sanitaires et l'évaluation des risques entraînés par certains polluants et méduses.

Domaine de recherche V (Détermination des facteurs affectant l'efficacité des méthodes de traitement et d'élimination des déchets, et mise au point de critères de qualité du milieu) (Il comprend également les activités précédemment désignées B et E)

Projets achevés en 1994	:	0
Projets en cours au 31 décembre 1994	:	0
Total de la contribution 1994	:	0

**C. SURVEILLANCE CONTINUE DE LA POLLUTION EN MER MEDITERRANEE
(MED POL)**

(vii) Activités d'appui à la surveillance continue et à la recherche (MED POL)

a) Programmes de surveillance et activités d'appui

23. Des programmes de surveillance 1994 pour l'Albanie, Chypre, l'Egypte, Israël, le Maroc et la Tunisie ont été préparés mais n'ont pu être finalisés en raison du manque de fonds. Le programme 1995 pour la Turquie a été finalisé mais ne comporte aucun engagement financier.
24. Le traitement et l'analyse des données sur la pollution recueillies dans le cadre du MED POL se sont poursuivis, l'accent étant mis sur les données concernant la qualité microbiologique des eaux de baignade, ainsi que celles concernant les organohalogénés et les métaux lourds dans les organismes marins et les sédiments.
25. Le projet financé par le gouvernement italien en matière de traitement, analyse et présentation des données sur la pollution est devenu pleinement opérationnel en juillet 1994 avec l'arrivée d'un expert recruté par l'Italie pour une période de 18 mois. Le projet est activement consacré à l'informatisation des données MED POL sur la pollution marine, à leur analyse statistique et scientifique, à la présentation des résultats et à l'évaluation régionale (par le recours à un équipement renforcé et des logiciels comme la publication sur ordinateur de table-DTP, le Système d'informations géographiques-SIG, et Multimédia) et enfin à la diffusion dans la région méditerranéenne du savoir-faire acquis (par le biais d'un cours de formation et aussi de la diffusion des résultats du projet).
26. La réunion sur la préparation de MED POL-Phase III s'est tenue à Izmir du 20 au 23 juin 1994 avec le soutien financier partiel du gouvernement turc. 20 experts provenant de la Méditerranée et d'ailleurs ont pris part à la réunion, de même que des représentants d'organisations des Nations Unies et d'organisations internationales (UNEP(OCA)/MED WG.75/3). La réunion, après avoir examiné les réussites et les déficiences des Phases I et II du programme MED POL et en avoir débattu, a établi un projet de programme MED POL -Phase III qui est soumis à la présente réunion (UNEP(OCA)/MED WG.89/5). La principale modification stratégique dans le programme MED POL est que, de l'évaluation de la pollution, les activités sont réorientées sur la lutte antipollution, ce qui rapproche le programme des objectifs du Protocole tellurique et en fait un instrument efficace de réalisation du développement durable. Le programme comporte aussi le contrôle du respect des mesures antipollution adoptées.
27. Une réunion d'experts sur la pollution transférée par voie atmosphérique en mer Méditerranée s'est tenue à Paris du 31 octobre au 4 novembre 1994. Y ont pris part 20 experts provenant de 14 pays, des représentants

de l'OMM, du PNUE, de l'AIEA et de la CEE/ONU, ainsi que des observateurs de plusieurs programmes internationaux concernés. La réunion a élaboré des recommandations sur les objectifs, les principes fondamentaux et la mise en oeuvre de la surveillance, la modélisation, l'évaluation et la maîtrise de la pollution transférée par voie atmosphérique pour 1996-2005 à prendre en compte dans la mise au point des détails opérationnels de MED POL - Phase III, elle a examiné les activités nationales en cours, est convenue des formulaires et procédures de notification des données et a adopté un projet de manuel sur les mesures de la pollution transférée par voie atmosphérique ainsi que des recommandations sur l'assurance qualité. Le plan détaillé d'un exercice d'intercomparaison et de formation qui doit se dérouler en Sardaigne, du 7 au 14 mai 1995, a également été établi.

28. La XXVIIIème réunion du Comité consultatif interorganisations (IAAC) pour le MED POL s'est tenue les 24-25 juin 1994 à l'occasion de la réunion d'Izmir afin d'examiner les résultats de cette dernière et de convenir des mesures à prendre sans délai.
29. Les incidences de la propagation de l'algue verte tropicale *Caulerpa taxifolia* en Méditerranée ont été portées à l'attention du Secrétariat et, en conséquence, un document d'information a été établi sur cette question et est soumis à l'attention de la présente réunion sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.89/Inf.9).
30. La première évaluation de la pollution par les composés sulfurés et azotés et par les métaux lourds transférés par voie atmosphérique en mer Méditerranée a été publiée à la fin 1994 au titre de no 85 de la Série des rapports techniques du PAM.
31. Deux rapports préliminaires sur l'état et les tendances évolutives de la pollution du milieu marin en Algérie et au Maroc ont été préparés et adressés aux pays respectifs pour approbation.

b) Biosurveillance

32. En application de la décision des Parties contractantes (Antalya, octobre 1993) demandant qu'un programme de surveillance des effets biologiques soit élaboré et mis en oeuvre, les activités ci-après ont été amorcées en 1994:
 - a) Des laboratoires de la région ont été contactés pour obtenir des renseignements sur les techniques recourant aux effets biologiques et les protocoles précis utilisés par eux ainsi que sur leurs capacités et leur désir de participer à des exercices d'interétalonnage.
 - b) Sur la base des renseignements reçus, des exercices d'interétalonnage ont été ou sont organisés pour l'EROD (en

coopération avec l'ICoD et l'université de Nice) et pour la stabilité de la membrane lysosomiale et les métallothionéines (en coopération avec l'ICoD et l'université de Gênes). Les résultats seront prochainement disponibles.

- c) Des activités de recherche et la formation de jeunes scientifiques méditerranéens ont été également été entreprises dans la limite des crédits disponibles.

c) Etude pilote

33. L'étude pilote sur les fongicides dans certaines zones de la Méditerranée a été menée à bien et une réunion restreinte des chercheurs responsables chargés d'en examiner les résultats et de préparer le rapport final récapitulatif aura lieu en mai 1995.

d) Assurance qualité des données

34. Le laboratoire d'études sur le milieu marin (MESL) de l'AIEA-MEL, Monaco, a poursuivi son assistance MED POL avec l'organisation d'exercices d'interétalonnage et un programme complet d'assurance qualité des données. Les travaux ont été centrés sur la poursuite de la mise au point d'une approche intégrée de l'assurance qualité qui comporte une formation, des intercomparaisons analytiques, des exercices conjoints de surveillance, la préparation et la distribution de matériaux et de normes de référence ainsi que l'octroi d'un appui à l'installation et à l'entretien des instruments.

Exercices d'intercomparaison

Trois exercices d'intercomparaison ont été réalisés en 1994. Un exercice d'intercomparaison à l'échelle mondiale pour la détermination des contaminants organiques en traces dans un homogénat de moules a permis la participation de 9 et 18 laboratoires MED POL qui ont respectivement notifié leurs résultats concernant les hydrocarbures de pétrole et les composés organochlorés.

Le même échantillon a également été distribué à 15 laboratoires pour qu'ils y déterminent les composés de mercure total et de méthylmercure aux fins d'homologation ultérieure.

Un nouvel échantillon d'intercomparaison pour la détermination des éléments-traces, du méthylmercure et de contaminants organiques en traces (pesticides, hydrocarbures de pétrole et PCB) a été préparé. En 1994, des tests d'homogénéité ont été réalisés pour les contaminants organiques en traces et les éléments-traces. Cet échantillon sera distribué au cours du premier semestre 1995.

Pour évaluer le rendement analytique des laboratoires participant à une étude pilote de surveillance des fongicides en Méditerranée, un exercice d'intercomparaison a été réalisé. Des solutions de certains fongicides ont été distribuées à des laboratoires espagnols, français, égyptiens, grecs et italiens.

Matériaux de référence et normes d'étalonnage

Sur la base du rapport de l'exercice mondial et régional d'intercomparaison pour la détermination des éléments-traces et des composés de méthylmercure dans des sédiments marins pollués, un nouveau matériau de référence, "éléments-traces dans du sédiment marin pollué", a été préparé. Il est gracieusement mis à la disposition des laboratoires des pays en développement. Il représente un outil exceptionnel pour vérifier la précision des procédures d'analyse pour la détermination des éléments-traces dans les zones côtières polluées. Vingt-trois laboratoires MED POL de 13 pays méditerranéens ont communiqué les résultats pour un nombre d'éléments se montant à 61. Le méthylmercure a également été homologué, ce qui représente le premier échantillon sédimentaire jamais homologué pour ces composés mercuriels organiques très toxiques.

En 1994, un nouveau mélange quantitatif de divers homologues de PCB a été conçu et acheté en Allemagne. Cet étalon, qui sera distribué à tous les laboratoires de surveillance, s'avérera d'une grande utilité pour améliorer les analyses de ces composés organochlorés.

Les normes d'interétalonnage et les matériaux de référence ont été adressés aux laboratoires MED POL sur demande.

Missions d'assurance qualité

Dans le cadre de la stratégie d'assurance qualité des données, des missions d'experts ont été organisées au Liban et en Syrie en 1994.

Les missions d'AQ ont mis en évidence les problèmes des laboratoires MED POL quant à leur participation effective au programme de surveillance MED POL. Les laboratoires ont reçu des conseils et un appui, notamment l'octroi de biens fongibles essentiels à leurs travaux.

Formation

Dans le cadre du programme d'assurance qualité des données, deux stages de formation ont été organisés au MESL sur la détermination des hydrocarbures de pétrole. Quatre stagiaires provenant de quatre pays les ont suivis.

Analyses d'échantillons fractionnés

Dans le cadre du programme d'assurance qualité des données, des échantillons fractionnés provenant de trois pays ont été analysés au MESL et dans d'autres instituts nationaux en vue de vérifier la qualité des données d'analyse.

Méthodes de référence

En 1994, il a été mis au point quatre méthodes de référence pour les études de pollution marine, deux méthodes ont été traduites et une a été publiée. On a poursuivi la mise au point des méthodologies concernant les pesticides organophosphorés, les herbicides, les fongicides et les indicateurs de pollution par les eaux usées. Les efforts ont été dirigés sur les empreintes d'hydrocarbures; des technologies de "nettoyage" par passage sur gel ont été mises au point pour faciliter les analyses au moyen du système "Engine" Hewlett Packard GC-MS récemment installé. De plus, un système HPCL récemment installé a été testé pour la quantification des hydrocarbures aromatiques polycycliques.

e) Entretien des instruments

35. En 1994, trois instruments (octroyés par le biais du programme METAP de la Banque mondiale) ont été installés dans des laboratoires de surveillance MED POL. Un spectromètre d'absorption atomique a été installé au Maroc, des chromatographes en phase gazeuse au Maroc et en Egypte. Six autres visites d'entretien ont également été effectuées en Algérie, Croatie, Egypte, Maroc et Tunisie.

f) Formation et bourses

36. Comme dans le passé, une assistance a été octroyée en 1994 aux participants au MED POL sous forme de formation individuelle ou collective, de visites d'experts à des laboratoires moins expérimentés, d'appui à la participation à des réunions MED POL (ateliers, exercices d'interétalonnage et réunions sur l'assurance qualité) ainsi que d'allocations de voyage pour la participation à des réunions en rapport avec le programme MED POL.

Ce sont au total 98 scientifiques provenant de 16 pays qui ont bénéficié de ce programme de soutien.

Le sixième cours de formation/exercice d'interétalonnage sur les méthodes microbiologiques de surveillance de la pollution marine, organisé conjointement par l'OMS et le PNUE, s'est déroulé à Tunis, Tunisie, du 20 au 25 septembre 1993, en collaboration avec l'Institut Pasteur de Tunis. Il a été effectué en français et a été suivi par 19 scientifiques provenant d'Algérie, Italie, Libye, Maroc et Tunisie. Il a donné lieu à la détermination d'organismes indicateurs bactériens et de bactéries pathogènes.

Des cours de formation au niveau international ont été interrompus et il a été décidé de les remplacer par des cours au niveau national. Le premier cours national de formation/exercice d'interétalonnage sur la détermination de la pollution microbiologique dans l'eau de mer, organisé conjointement par l'OMS et le PNUE, s'est déroulé du 21 au 26 novembre 1994 à l'Ecole nationale de santé publique à Athènes. Y ont participé 12 scientifiques de divers laboratoires pratiquant la surveillance microbiologique de l'eau de mer. Un représentant de la Croatie et un autre du Maroc ont pris part à ce cours pour se familiariser avec les procédures organisationnelles, étant donné que les prochains cours devraient avoir lieu en 1995 à l'Institut d'océanographie et des pêches de Split, Croatie, et à l'Institut d'hygiène de Rabat, Maroc. Les préparatifs de ces cours de formation ont commencé.

Deux ateliers sous-régionaux ont été organisés dans le cadre de l'activité de formation de scientifiques méditerranéens à la bonne conception de programme de surveillance des tendances au moyen d'organismes marins. Le premier a été organisé à Rovinj, Croatie, du 12 au 15 octobre 1994, et 25 scientifiques de Croatie, Slovénie et Italie y ont pris part. Le second a été organisé sur l'île de Lesbos (Grèce) du 19 au 22 octobre 1994 et il a rassemblé 27 participants de Grèce, Turquie, Liban et Syrie. Le troisième qui est prévu à Rabat pour les pays du Maghreb a été reporté pour manque de fonds.

Un cours de formation COI/PNUE/OMS/FAO sur la détermination qualitative et quantitative des toxines algales a été organisé à Jena, Allemagne, du 18 au 28 octobre 1994. Cinq scientifiques méditerranéens en ont bénéficié.

Une réunion consultative sur l'évaluation du programme de surveillance croate a été organisée à Zagreb, Croatie, les 15-17 février 1994, dans le cadre des activités relatives à l'examen et à l'évaluation de MED POL - Phase II et à la préparation de la Phase III. Les résultats de la réunion aideront les autorités nationales de Croatie et de Slovénie à revoir la conception de leurs programmes de surveillance et le Secrétariat à avancer des propositions pour MED POL - Phase III (UNEP(OCA)/MED WG.80/2).

Des arrangements ont été conclus pour aider un petit nombre de scientifiques à prendre part à l'Assemblée générale de la CIESM et aux Journées d'étude CIESM/PNUE sur la pollution marine qui doivent avoir lieu à Malte du 27 au 31 mars 1995. Les Journées d'étude CIESM/PNUE sont réparties en deux sessions, la première sur l'utilisation des biomarqueurs dans l'évaluation de la pollution marine et la deuxième sur l'impact écologique de la pollution marine accidentelle.

g) Projets de recherche se rapportant à la surveillance

37. Sur la base des propositions de recherche soumises à l'Unité à la fin 1994, les projets en cours portaient sur les cinq domaines de recherche de la composante "recherche" du MED POL. La composante "recherche" du

programme MED POL a été soumise à de sévères restrictions financières en 1994 puisqu'elle n'a pu disposer que de moins de 50% du budget approuvé. De ce fait, maints projets de recherche ont dû être refusés et d'autres n'ont pas été renouvelés.

Aux paragraphes ci-dessous, seuls sont recensés les projets se rapportant à la surveillance. Ceux qui sont directement en rapport avec la recherche sont mentionnés à la section B.(vi)(h).

Domaine de recherche I (Mise au point et essai de méthodologies de caractérisation et de mesure de certains contaminants) (Il comprends aussi l'activité précédemment désignée A)

Projets achevés en 1994	:	2
Projets en cours au 31 décembre 1994	:	11
Total de la contribution 1994	:	4.000\$ E.U

Les projets en cours portent sur les nouvelles méthodes de surveillance des matières organiques et des composés organophosphorés, sur l'utilisation de la télédétection pour la surveillance de la pollution et sur les méthodes de détermination de la pollution microbienne.

Domaine de recherche II (Etude des mécanismes physiques, chimiques et biologiques du transfert des polluants de la source au réservoir) (il comprend aussi les activités précédemment désignées F et L)

Projets achevés en 1994	:	2
Projets en cours au 31 décembre 1994	:	12
Total de la contribution 1994	:	0

Les projets en cours portent sur l'étude et la modélisation du transfert atmosphérique, de la dispersion et du dépôt des éléments nutritifs et des métaux lourds, et sur la circulation et la migration de la pollution en Méditerranée orientale.

Domaine de recherche IV (Etude du devenir des contaminants, microorganismes y compris, dans le milieu marin, à savoir: survie, dégradation, transformation, bioaccumulation, etc.) (Il comprend également l'activité précédemment désignée K)

Projets achevés en 1994	:	6
Projets en cours au 31 décembre 1994	:	10
Total de la contribution 1994	:	0

Les projets en cours portent sur le cycle biogéochimique des métaux lourds, la toxicité et la bioaccumulation des pesticides organophosphorés, le devenir des hydrocarbures dans les eaux côtières et la survie des organismes indicateurs et des agents pathogènes dans l'eau de mer et les coquillages/crustacés.

Domaine de recherche VI (Etudes de cas sur l'eutrophisation et les proliférations anormales de plancton)

Projets achevés en 1994	:	0
Projets en cours au 31 décembre 1994	:	5
Total de la contribution 1994	:	0

Les projets en cours portaient sur la poursuite des études de cas relatives à l'eutrophisation dans le golfe Thermaïque et le long de la côte d'Emilie-Romagne.

h) Changements climatiques

38. On trouvera les renseignements concernant les travaux menés en matière d'implications des changements climatiques aux paragraphes correspondants du Programme d'aménagement côtier (PAC) pour l'Albanie, Fuka-Matrouh et Sfax.

D. APPLICATION DU PROTOCOLE RELATIF A LA COOPERATION EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE LA MER MEDITERRANEE PAR LES HYDROCARBURES ET AUTRES SUBSTANCES NUISIBLES EN CAS DE SITUATION CRITIQUE

(viii) Prévention et lutte contre la pollution par les navires (REMPEC)

1. Au cours de période 1994-1995, le Centre régional méditerranéen d'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC), sous l'autorité et avec l'appui permanent de l'OMI, a réalisé, dans les limites du budget alloué, des activités visant à améliorer et renforcer le système régional de coopération et d'assistance mutuelle entre les pays pour faire face à des accidents occasionnant ou susceptibles d'occasionner une pollution de la mer, et à accroître le niveau de préparation et d'intervention des divers Etats riverains pour qu'ils soient à même de répondre aux circonstances.
2. Les activités nationales, sous-régionales et régionales du REMPEC en 1994/1995 ont été centrées sur les même quatre grands axes que les années précédentes, à savoir: l'information, l'assistance à la mise en place de systèmes nationaux de préparation et d'intervention, y compris l'établissement de plans d'urgence, la formation, la facilitation et la coordination de l'assistance mutuelle et internationale en cas de situation critique.
3. Tout en développant encore davantage les capacités du Centre en tant qu'instrument et service destiné aux Etats, le REMPEC a accordé la priorité au développement des capacités nationales et sous-régionales. Il a également amorcé des activités de préparation et d'intervention en cas d'accident se produisant dans des zones portuaires et leurs abords, et de mise au point d'une méthode de d'établissement d'un atlas pour la

mise au point d'une méthode de d'établissement d'un atlas pour la préparation et l'intervention en cas de pollution marine accidentelle survenant dans la région.

Mise en place d'un système d'information régional

4. Au niveau régional, le Centre s'est attaché à étendre, améliorer et parachever le Système d'information régional (SIR).
5. En 1994, ce sont au total 6 documents formant des parties du SIR qui ont été achevés et/ou actualisés. Ils ont été distribués régulièrement à tous les points focaux du REMPEC ainsi qu'à un certain nombre d'autres interlocuteurs au sein ou en dehors de la région. L'extension d'un réseau de distribution, en particulier à divers bureaux spécialisés des Nations Unies et aux compagnies pétrolières et maritimes, a permis d'améliorer le niveau d'échange d'informations avec ces entités. Outre la préparation de documents écrits, le REMPEC a amélioré et revalorisé en permanence une base de données connectée où les informations du SIR ont été stockées et traitées.
6. Le Centre a poursuivi la mise en place d'une base de données axée sur le transport maritime (TROCS) contenant des renseignements sur les propriétés physiques et chimiques d'environ 400 produits chimiques sélectionnés, sur leurs modes de transport, leurs risques et leur comportement en mer après un déversement ou une émission. Diverses versions de cette base de données ont été, dans le passé, distribuées aux Parties contractantes sur disquette, et la quatrième version remaniée et améliorée a été finalisée et distribuée en avril 1994. La quatrième édition de la base de données a été étoffée afin d'englober des données sur les hydrocarbures de pétrole et les contre-mesures sur le rivage ainsi que certains dispositifs opérationnels d'aide à la préparation et à l'intervention d'urgence.
7. S'agissant de la mise en place d'un système d'aide à la décision pour la région, la réunion des points focaux du REMPEC a été invitée à l'envisager comme un ensemble d'instruments autonomes mais complémentaires dont l'un est un système informatique. Les points focaux du REMPEC ont souscrit à cette approche adoptée par le Centre.
8. Cette recommandation était conditionnée à la capacité du logiciel de traiter les données cartographique numérisées de détail, échelle et origine divers. Suite à l'analyse menée par un consultant recruté, le Centre a pris les mesures nécessaires pour explorer la possibilité d'acquérir la version DOS du Programme opérationnel de gestion des situations critiques assisté par ordinateur (CAMEO) (un produit NOAA/EPA, Etats-Unis), en laissant la porte ouverte à l'utilisation d'autres systèmes s'ils se prêtent mieux aux besoins de la région.

9. Le Centre, avec l'aide de consultants, à savoir l'"*IFREMER - Centre de Toulon (Toulon, France)*" et le "*Centre d'énergétique de l'Ecole des Mines de Paris - groupe télédétection et modélisation (Sophia Antipolis, France)*" ont préparé le spécimen d'un "Atlas de la région méditerranéenne pour la préparation et l'intervention" ainsi qu'un document présentant une proposition de projet pour la réalisation de cet atlas.
10. La proposition de projet a été présentée à la réunion des points focaux du REMPEC (octobre 1994, REMPEC/WG.10/17). La réunion des points focaux, bien que convenant que la cartographie constitue une part importante du processus de planification d'urgence, a estimé qu'une telle activité devait être menée à l'échelon local, national ou sous-régional plutôt qu'à l'échelon régional. La réunion a conclu que, lorsque le REMPEC aide des pays à l'établissement de plans d'urgence, y compris la réalisation de cartes de vulnérabilité, la méthodologie proposée dans le projet d'atlas pourrait être utilisée.

Assistance aux pays dans la mise en place de systèmes nationaux de préparation et d'intervention et à l'instauration d'accords opérationnels bilatéraux et multilatéraux (plans d'urgence sous-régionaux)

11. Le Centre s'emploie présentement en priorité au développement de systèmes nationaux de préparation et d'intervention et à l'adoption de plans d'urgence sous-régionaux. Ces domaines sont ceux où porte avant tout l'impulsion donnée à l'action présente et à venir du REMPEC.

a) Assistance à la mise en place de systèmes nationaux de préparation et d'intervention d'urgence

12. Les activités du Centre ont été principalement centrées sur l'Albanie, le Liban, la Libye et la Syrie qui n'avaient pas encore développé leurs propres systèmes nationaux. L'aspect organisationnel a été identifié comme l'un des problèmes d'importance majeure.

En conséquence, les activités du REMPEC ont visé en premier lieu à aider ces pays à mettre en place une organisation appropriée et efficace pour faire face aux accidents de pollution marine. Cet effort s'est accompagné d'une assistance dans le processus d'établissement de plans d'urgence. L'assistance du REMPEC a comporté la rédaction d'actes juridiques concernant l'intervention contre la pollution marine accidentelle, l'analyse et le conseil sur l'organisation nationale appropriée pour faire face aux accidents de pollution marine, l'esquisse des plans nationaux d'urgence et la préparation de propositions de formation du personnel de divers niveaux.

b) Assistance à la mise en place de systèmes sous-régionaux de lutte contre les accidents majeurs de pollution marine

13. Il a été offert aux pays ayant atteint un certain niveau de préparation une assistance portant notamment sur l'amélioration de leurs systèmes nationaux existants et sur l'adoption de plans d'urgence sous-régionaux.

Avec l'assistance finale fournie par la CCE, le REMPEC est profondément engagé dans la mise en place d'un système sous-régional de préparation et d'intervention, y compris notamment la préparation de plans d'urgence sous-régionaux en vue d'une intervention coordonnée en cas de pollution marine accidentelle en Méditerranée orientale touchant Chypre, l'Égypte et Israël. La première phase du projet de Méditerranée orientale consistant en la préparation de rapports par pays, en une proposition concernant l'équipement, en un programme de formation et un projet de plan d'urgence sous-régional établi par une équipe de consultants, est désormais achevée.

14. La deuxième réunion du Comité directeur créé pour la gestion et le suivi de l'exécution du projet de mise en place d'un système sous-régional de lutte contre les accidents majeurs de pollution marine affectant ou susceptibles d'affecter les eaux territoriales, les côtes et d'autres intérêts connexes de Chypre, de l'Égypte et d'Israël, s'est déroulée au Caire du 31 janvier au 1er mars 1994, à l'invitation conjointe du REMPEC et de la Commission des Communautés européennes, Direction générale de l'environnement, Sécurité nucléaire et protection civile (DG XII). La réunion a examiné les rapports préparés par l'équipe de consultants. La réunion a également décidé de la suite à donner concernant l'amélioration des systèmes nationaux, ainsi que la finalisation et l'approbation du plan d'urgence sous-régional.
15. La troisième réunion du Comité directeur a eu lieu à Nicosie, Chypre, les 7, 10 et 11 novembre 1994. Elle a examiné l'état des systèmes nationaux de préparation et d'intervention, a décidé du programme de formation et convenu, sur la base des travaux d'un Groupe d'experts, du calendrier des activités pour la poursuite du processus de finalisation et d'approbation du projet de plan d'urgence sous-régional.
16. Entre le 8 et le 10 novembre 1994, un Groupe de travail d'experts nationaux des principaux ministères des trois pays s'est réuni à Nicosie, Chypre, en vue d'examiner le projet de plan d'urgence sous-régional. Sur la base des travaux du Groupe d'experts nationaux et des orientations données par le Comité directeur, une deuxième version du projet de plan d'urgence sous-régional a été mise au point par le REMPEC.
17. Lors de la dernière réunion des points focaux du REMPEC (Malte, octobre 1994), plusieurs délégations ont souligné l'importance pour des pays voisins de négocier des plans d'urgence bilatéraux ou sous-régionaux. Elles se sont déclarées soucieuses d'élaborer un projet s'alignant sur le plan d'urgence sous-régional auquel le REMPEC apporte actuellement son concours en Méditerranée orientale.

c) Préparation et intervention en cas d'accidents maritimes mettant en jeu des substances dangereuses dans des zones portuaires de Méditerranée et leurs approches

18. Un atelier sur la préparation et l'intervention en cas d'accidents maritimes mettant en jeu des substances dangereuses dans des zones portuaires de Méditerranée et leurs approches s'est tenu à Barcelone, Espagne, du 22 au 26 mars 1994 (REMPEC/WG.9/5). L'atelier a été organisé par le REMPEC de concert avec le Centre d'activité de programme/Industrie et Environnement du PNUE (CAP/IE - PNUE) dans le cadre son programme APELL et il était accueilli par le port de Barcelone avec l'appui du gouvernement espagnol.
19. Les résultats de l'atelier ont été présentés à la réunion des points focaux du REMPEC (Malte, octobre 1994). La réunion a examiné, amendé et approuvé les recommandations qui figurent à l'annexe VII au rapport de la réunion (REMPEC/WG.9/5) et dans le document UNEP(OCA)/MED WG. 89/10, dont la présente réunion est saisie avant soumission pour adoption à la Neuvième réunion ordinaire des Parties contractantes.
20. L'Atelier a proposé que le REMPEC aide, sur demande, les pays à obtenir un soutien financier des organisations compétentes pour des activités menées dans le domaine de la préparation et de l'intervention en cas d'accidents survenant dans des zones portuaires et leurs approches. L'atelier a également suggéré que, pour assurer la cohérence avec les activités menées au titre du Protocole situations critiques, les Parties contractantes veillent à ce que le REMPEC prenne part à la conception des projets financés par des institutions donatrices quand de tels projets s'inscrivent dans le domaine des fonctions et des activités du Centre. Ces propositions ont été à nouveau débattues et ont reçu l'appui de la réunion des points focaux.

d) Intervention en cas de pollution marine accidentelle et établissement de plans d'urgence pour les zones écologiquement vulnérables

21. Le REMPEC et le Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées ont présenté à la réunion des points focaux du REMPEC des propositions en vue d'une éventuelle action conjointe dans les domaines de la préparation et de l'intervention contre une pollution marine accidentelle se produisant dans des zones écologiquement vulnérables. La réunion a conclu que l'établissement de plans d'urgence pour les zones écologiquement vulnérables ne devait pas être considérée comme une question à part mais s'intégrer pleinement dans le processus d'établissement de plans d'urgence au niveau national. Elle a par conséquent recommandé que le REMPEC n'entreprenne pas d'activités spécifiquement axées sur l'établissement de plans d'urgence et une intervention contre la pollution pour des zones écologiquement vulnérables mais qu'il envisage de tels sujets comme une contribution dans le cadre plus large de l'établissement de plans d'urgence au niveau national.

Formation de personnel

22. En dépit de la grande importance que le REMPEC attribue à la formation, le Centre a eu du mal à mener à bien le programme de formation approuvé par la réunion des Parties contractantes. Les raisons de ces difficultés sont essentiellement de deux ordres: le budget approuvé pour les stages de formation était insuffisant et l'allocation des crédits a été tardive, ce dernier facteur ayant été celui qui le plus affecté l'exécution par le Centre de son programme de formation.
23. Ainsi, en 1994, le REMPEC avait prévu d'organiser un stage de formation régional de nature générale sur la préparation et l'intervention contre la pollution par les hydrocarbures à l'intention de décideurs (à Istanbul, Turquie, en coopération avec l'Unité de coordination du programme pour l'environnement de la mer Noire) et, dans le cadre du PAC albanais, un séminaire national sur la préparation et l'intervention en cas de pollution marine accidentelle (réf. REMPEC/WG.10/7/2).
24. Pour le moment, les crédits nécessaires à l'organisation du stage régional n'ont pas encore été virés. Les crédits nécessaires à la tenue du séminaire en Albanie ont été alloués trop tard en 1994, si bien que l'activité a été reportée au début 1995.
25. Le programme de formation du REMPEC prévu pour 1995 comprend:
 - a) le stage de formation régional de nature générale sur la pollution par les hydrocarbures, initialement prévu pour 1994;
 - b) un stage de formation régional spécialisé sur la lutte contre la pollution par les hydrocarbures;
 - c) un stage de formation régional sur la gestion des crises;
 - d) (dans le cadre du projet financé par la CCE pour la mise en place d'un système sous-régional de préparation et d'intervention) trois stages de formation nationaux - Chypre, Egypte et Israël, et un stage de formation sous-régional.
26. L'atelier sur la préparation et l'intervention en cas d'accidents survenant dans des ports a demandé au REMPEC de concevoir des programmes de formation pour le personnel chargé des opérations d'intervention contre les accidents de transport maritime se produisant dans des zones portuaires et mettant en jeu des substances dangereuses. L'atelier a également demandé au REMPEC de recenser les centres, institutions ou organismes qui assureraient une formation dans les domaines de la prévention et de l'intervention contre des accidents liés au transport maritime, et de nouer des contacts avec eux en vue d'exécuter un programme de formation.

Ces propositions ont été prises en considération et les activités correspondantes ont été insérées dans le programme actuel de formation du REMPEC.

Coopération et assistance mutuelle en cas de situation critique

a) Communications et exercices

27. En avril 1994, les autorités nationales tunisiennes ont organisé un exercice de simulation à grande échelle, "Opération Blanche en mer", basé sur un scénario de déversement accidentel d'un pétrolier au large de La Goulette. Outre divers ministères, services gouvernementaux, l'armée, la marine de guerre et les garde-côtes, des compagnies maritimes et pétrolières ont pris une part active à l'exercice. Sur demande des autorités nationales tunisiennes compétentes, le REMPEC a pris part à la planification de l'exercice et à son exécution.

b) Facilitation de l'obtention d'une assistance et coordination de l'assistance internationale

28. A la suite de la collision entre le "NASSIA" et le "SHIPBROKER" intervenue le soir du 13 mars 1994, provoquant des explosions et un incendie à bord des deux navires et entraînant une grave pollution du détroit du Bosphore par le pétrole brut transporté par le "NASSIA", les autorités turques chargées de l'intervention contre cet accident ont demandé au REMPEC l'aide de l'Unité d'assistance méditerranéenne créée par la Huitième réunion ordinaire des Parties contractantes. Bien que l'accident se fût produit en dehors du champ d'application géographique du Protocole relatif aux situations critiques de la Convention de Barcelone, le directeur du REMPEC, après concertation avec l'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée et l'Organisation maritime internationale, a décidé de mettre en service l'Unité. Aux fins de cette mission, l'Unité se composait de l'expert technique du REMPEC comme chef d'équipe et de M. François Cabioc'h, un expert du CEDRE (France).
29. Les deux experts sont arrivés à Istanbul dans la soirée du 15 mars 1994, ils ont travaillé avec les autorités turques compétentes et d'autres parties concernées, et ils sont restés en Turquie jusqu'au 22 mars 1994. A cette date, la situation concernant la pollution a paru suffisamment stabilisée, et des dispositions ont été prises pour amorcer les opérations de nettoyage. Conformément au mandat de l'Unité d'assistance, il a été décidé le 22 mars, d'un commun accord entre les autorités turques compétentes et le directeur du REMPEC, que l'équipe de l'Unité avait mené à bien sa mission et que l'on pouvait mettre fin à celle-ci.
30. Pour accélérer le déploiement de l'Unité d'assistance méditerranéenne et faciliter son intervention, le REMPEC a préparé un ensemble de dispositions et d'instructions qui ont été examinées et approuvées par la réunion des points focaux du REMPEC (REMPEC/WG.10/7).

- c) Diffusion de renseignements sur les mouvements de navires transportant des déchets dangereux
31. La réunion des points focaux du REMPEC a estimé que le rôle du REMPEC dans la diffusion de renseignements sur les mouvements de navires transportant des déchets dangereux devrait se limiter aux cas où cette diffusion représenterait un complément utile. Elle a en outre déclaré que le rôle du REMPEC ne devrait pas être élargi au-delà de celui qu'il joue actuellement dans les situations critiques. Quand l'assistance demandée au REMPEC par les Parties outrepassait son mandat, la réunion des points focaux a estimé qu'il incombait au directeur de la refuser s'il jugeait qu'elle entraînerait une charge excessive pour le Centre.
32. Les principaux résultats de la réunion des points focaux nationaux ont été notamment:
- i) l'approbation du "Projet de lignes directrices concernant l'échange d'attachés de liaison entre les Parties contractantes dans le cas d'opérations d'intervention impliquant plusieurs Etats" et du "Projet de lignes directrices concernant les arrangements susceptibles d'être conclus en vue d'assurer, en cas d'accident, la liaison entre les pouvoirs publics et d'autres parties concernées", projets qui doivent être soumis pour adoption à la Neuvième réunion ordinaire des Parties contractantes;
 - ii) l'approbation du projet de recommandations concernant les décisions et mesures qui devraient être prises au port, et au niveau national et régional, pour la préparation et l'intervention en cas d'accidents maritimes mettant en jeu des substances dangereuses dans des zones portuaires de la Méditerranée et leurs approches, projet qui doit être soumis pour adoption à la Neuvième réunion ordinaire des Parties contractantes;
 - iii) l'approbation d'un programme à moyen terme(1994-1997) des activités du REMPEC (y compris des modifications à l'exercice biennal 1994-1995 et de nouvelles propositions pour l'exercice biennal 1996-1997);
 - d) la coopération entre les gouvernements et les compagnies pétrolières et maritimes pour la préparation et l'intervention contre la pollution par les hydrocarbures.
33. La réunion précédente des points focaux du REMPEC avait exprimé le souhait que la coopération entre les gouvernements et les compagnies pétrolières et maritimes se développe. Par ce souhait, la réunion entendait aussi que les délégations nationales participant aux réunions des points focaux du REMPEC devraient comprendre des représentants des compagnies pétrolières. A cette fin, six délégations comprenaient de tels représentants parmi leurs membres à la dernière réunion des points focaux

du REMPEC. A leur initiative, à l'occasion de ladite réunion, les représentants des compagnies pétrolières et l'observateur de l'APIECA ont tenu une réunion dont les résultats ont été présentés à la réunion des points focaux. Ils sont convenus de créer un groupe informel de points focaux des compagnies pétrolières qui tiendraient une réunion dans les 4 à 6 mois afin d'examiner les questions d'intérêt commun aux compagnies et aux gouvernements.

e) Le rôle du REMPEC concernant la prévention de la pollution du milieu marin par les navires

34. Rappelant le "Plan d'action concernant l'aménagement d'installations de réception portuaires dans la région méditerranéenne" adopté au Caire en 1991 (REMPEC/WG.4/4) ainsi que la décision de la réunion d'Antalya d'octobre 1993 d'élargir le mandat et les fonctions du REMPEC à la promotion, par le biais de la coopération régionale, de l'application et la mise en vigueur effective des Conventions OMI sur la prévention de la pollution du milieu marin par les navires" (UNEP(OCA)/MED.IG.3/5), la réunion a pris note qu'aucune action n'avait été entreprise par le Centre en raison du manque de fonds (aucune allocation budgétaire n'a été prévue dans le budget du REMPEC pour cette nouvelle fonction).
35. La réunion a également pris note d'une proposition de projet rédigée par le Secrétariat de l'OMI et intitulée "Le développement de la capacité de contrôle de l'Etat du port dans les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée" qui a été soumise au mécanisme financier LIFE de la Commission européenne. Le projet devrait être bénéfique pour l'Algérie, Chypre, l'Egypte, Israël, le Liban, la Libye, Malte, le Maroc, la Syrie, la Tunisie et la Turquie. Le projet est destiné à aider les gouvernements participants des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée à renforcer leurs capacités administratives maritimes afin d'éliminer les navires ne répondant pas aux normes, à améliorer la sécurité en mer et à réduire les risques d'accidents maritimes et de pollution.
36. Compte tenu de l'importance du problème de l'élimination des déchets huileux, chimiques et solides engendrés par les navires, un Plan d'action concernant l'aménagement d'installations de réception portuaires adéquates dans la région méditerranéenne a été adopté. La réunion des points focaux du REMPEC a exprimé le souhait que la prochaine réunion des Parties contractantes accorderait au REMPEC les moyens nécessaires pour lui permettre de procéder à la mise en oeuvre du Plan d'action adopté.

E. GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES ZONES COTIERES DE LA MEDITERRANEE

(ix) Gestion écologiquement rationnelle des zones côtières de la Méditerranée

(a) Observation, analyse systémique et prospective des relations environnement- développement en Méditerranée (Plan Bleu- CAR/PB)

Observatoire méditerranéen pour l'environnement et le développement - MEDO

1. Maroc: A la suite d'une mission conjointe avec l'Institut français de l'environnement (IFE) (octobre 1993) chargée d'aider l'équipe locale à la mise en place d'un observatoire, un séminaire international sur les "Observatoires pour l'environnement et le développement en Méditerranée: des outils d'information et de prise de décision", a été organisé de concert avec les autorités locales concernées (Sous-secrétariat d'Etat pour la protection de l'environnement et Observatoire national de l'environnement du Maroc - ONEM), l'Unesco et le PNUD, avec le concours du CEDARE et du ministère français de l'Environnement. Le séminaire s'est déroulé à Rabat du 7 au 10 décembre 1994. Y ont pris part des représentants de 16 pays méditerranéens, de 12 organisations internationales (en plus des partenaires précités: la CCE, le PNUE, la FAO et la Banque mondiale) et de plusieurs ONG. Le séminaire a permis de souligner l'importance des "Observatoires" dans les stratégies et politiques de développement durable ainsi que de confirmer la fonction mobilisatrice et coordinatrice du PAM en plus de son rôle de pont et de relais pour la CCE et le PNUE.
2. Tunisie: Assistance aux autorités tunisiennes (ministère de l'Environnement et ANPE) pour la mise en place de l'"Observatoire tunisien pour l'environnement et le développement" - OTED. Examen des études de préparation et de faisabilité, établissement du mandat du principal consultant. Un mémorandum d'accord et un accord d'assistance entre le PAM et la Tunisie sont en préparation.
3. Turquie: Lors de plusieurs missions et en plusieurs occasions, il a été discuté de la nécessité d'un observatoire turc avec des fonctionnaires du ministère de l'Environnement, de l'Organisation de planification nationale et de l'Institut national de statistique. Une étude préliminaire de faisabilité a été rédigée et est en cours d'examen par les responsables locaux, à la suite du séminaire tenu à Rabat (7-10 décembre 1994). Un document de projet sera finalisé en février 1995. Des contacts et des discussions préparatoires ont déjà eu lieu avec des partenaires potentiels (Commission européenne et PNUD) qui ont fait part de leur intérêt et de leur soutien.
4. Albanie: Il a été discuté à Tirana (10-15 septembre 1994), avec des hauts fonctionnaires et des partenaires susceptibles d'être intéressés (PNUD et CCE), de la nécessité et de l'utilité d'une fonction "observatoire". La mobilisation de fonds a déjà été évaluée et l'on s'attend à une coopération

fructueuse. La préparation de l'étude de pré faisabilité est prévue pour le milieu de 1995.

Autres activités

5. Elaboration d'un rapport intérimaire sur les activités de l'Observatoire comportant la proposition d'un ensemble d'indicateurs d'environnement-développement en Méditerranée, de notes d'information thématiques sur certains secteurs (socio-économie, eau, sol et biodiversité) et recherches sur la documentation méditerranéenne.
6. Etablissement d'un important rapport sur les activités de l'Observatoire et sur le développement durable en Méditerranée, destiné à la conférence ministérielle MED 21 de Tunis (novembre 1994) et au séminaire international sur les "observatoires" (Rabat, 7-10 décembre 1994).
7. Elaboration d'un cadre de référence SIG sur PC-Arc Info, après acquisition du matériel et du logiciel nécessaires à une exploitation plus efficace des données et des informations.
8. Actualisation des données socio-économiques sur la plupart des régions côtières et préparation de recherches sur les indicateurs de développement durable pour le bassin méditerranéen. Des recherches sur l'eau, le sol, la biodiversité et leurs interactions sont en cours.
9. Elaboration de rapports "Profils de pays". Des projets de rapport ont été rédigés pour la Tunisie, le Maroc et l'Albanie, et les profils de l'Italie et de la Turquie sont en préparation.
10. Préparation d'un ensemble d'indicateurs environnement-développement (socio-économie, eau, sol, biodiversité) assortis de cartes et de diagrammes.
11. Rédaction de notes méthodologiques pour l'intégration de l'environnement-développement dans des questions prioritaires comme l'eau, le sol, la biodiversité, etc.
12. Le Centre du Plan Bleu a organisé une session de travail avec des experts du GRID/PNUE pour une coopération et une coordination plus efficaces (Genève, 16-17 novembre 1994).
13. Plusieurs séances de travail ont été organisées par le Centre avec des experts sur l'eau, le sol, la biodiversité et les données et indicateurs connexes (Centre mondial de surveillance de la conservation - ministère français de l'Environnement - OCDE - Institut français de l'environnement - Service du sol et de l'eau, services des forêts et service du développement durable - FAO - Unesco - MEDWET).

14. Un répertoire des rapports techniques et publications du Plan Bleu (1983/1993) est en préparation.

(b) Planification et gestion du littoral (Programme d'actions prioritaires - CAR/PAP)

Identification, évaluation et mise au point d'outils et techniques de gestion intégrée des zones côtières et marines

1. Le CAR/PAP a reconnu la grande importance des instruments économiques dans la gestion des zones côtières et il avait entamé dès la période précédente une vaste action pour leur analyse dans le cadre de l'environnement-développement des pays méditerranéens. Avec l'importance prise par la réalisation du concept de développement durable en Méditerranée, ces activités présentent un intérêt redoublé.
2. Un questionnaire a été envoyé à tous les pays méditerranéens pour leur demander de répondre à des questions relatives à l'application des instruments économiques dans la gestion des zones côtières. Environ la moitié des pays y ont répondu. Ainsi, les questionnaires remplis ont constitué une bonne base pour la préparation du document "Analyse de l'application des instruments économiques à la gestion du littoral dans la région méditerranéenne". Ce document et deux autres ont servi de base à l'organisation d'un atelier pertinent.
3. L'atelier sur l'application des instruments économiques à la gestion des zones côtières de la région méditerranéenne s'est tenu à Split du 12 au 14 décembre 1994, avec la participation des représentants de 11 pays méditerranéens ainsi que de l'OCDE et du Programme pour l'environnement de la mer Noire. Les participants ont adopté des conclusions dans lesquelles ils ont pris acte avec satisfaction des engagements du CAR/PAP dans ce domaine et ont proposé un ensemble de recommandations pour un rôle plus poussé du Centre en la matière.
4. Un atelier de formation avancée à l'application du Système d'informations géographiques (SIG) dans la gestion des zones côtières a été organisé conjointement avec l'UNITAR (Genève) et l'université d'Alexandrie (Alexandrie, novembre 1993).

L'atelier a rassemblé 20 stagiaires provenant de 6 pays, notamment ceux où le programme de formation au SIG a été ou devrait être organisé dans le cadre des PAC.

5. Un stage national de formation à l'application de l'étude d'impact sur l'environnement (EIE) a été organisé en coopération avec les autorités chypriotes et s'est déroulé à Chypre en novembre 1993. Y ont pris 25 stagiaires nationaux. Une mission d'experts a été effectuée en Syrie (octobre 1994) pour aider les autorités nationales dans la préparation d'une EIE pour le complexe touristique d'Amrit.

6. Deux documents ont été établis, imprimés et seront distribués aux pays méditerranéens concernés: "Lignes directrice générales concernant l'étude d'impact sur l'environnement des zones et projets industriels de dimensions moyennes et réduites sur les zones côtières", et "Lignes directrices générales concernant l'étude d'impact sur l'environnement des projets de culture en cages".
7. Dans le domaine de l'évaluation de la capacité d'accueil des activités touristiques, la première version du document "Lignes directrices sur l'évaluation de la capacité d'accueil touristique des zones côtières méditerranéennes" a été établie et sera examinée lors d'une réunion d'experts prévue à Split au début 1995.
8. Les préparatifs du document "Lignes directrices pour la gestion intégrée des zones côtières et marines, avec référence spéciale à la Méditerranée", que le CAR/PAP a effectués avec l'appui et pour le compte du CAP/OZC, ont été menés à bien. La deuxième version du document a été examinée et largement adoptée lors de la réunion interrégionale organisée à Rome en décembre 1993. Le document a été soumis au CAP/OZC et l'on prévoit que ces lignes directrices seront appliquées en Méditerranée et dans d'autres régions où un programme des mers régionales est mis en oeuvre.
9. En coopération avec les autorités croates, un séminaire national de deux jours sur la gestion intégrée des zones côtières et marines a été organisé à Zagreb (janvier 1994) avec la participation de 20 experts nationaux.
10. En de nombreuses occasions, les experts du CAR/PAP ont été invités à présenter leur expérience et leurs méthodes de travail en matière de gestion des zones côtières et marines. Leurs présentations ont été accueillies avec un vif intérêt au séminaire sur la pollution urbaine (Marseille, octobre 1983), à la Conférence mondiale sur les côtes (La Hague, novembre 1993), à l'EMECs (Baltimore, novembre 1993), à la Conférence sur la gestion du sol et de l'eau (Bari, septembre 1994), et au séminaire du Conseil de l'Europe sur la protection de la mer Adriatique (Tirana, octobre 1994).

Le CAR/PAP a fourni une aide considérable au CAP/OZC dans l'exécution de l'activité concernant la gestion intégrée des zones côtières dans le cadre du Programme des mers régionales. Le Centre de Split a reçu la visite de plusieurs experts s'occupant de gestion des zones côtières. Il convient de mentionner tout particulièrement les experts prenant part à la mise en oeuvre du Programme pour l'environnement de la mer Noire qui est financé par le FEM.

Projets de coopération en cours d'exécution

11. Erosion du sol. La deuxième partie du projet pilote sur la cartographie et la mesure de l'érosion du sol dans les zones côtières de la Méditerranée (mesure des processus d'érosion) s'est poursuivie. Le projet est exécuté

en coopération avec l'ICONA (Espagne) et la FAO en Espagne, en Tunisie et en Turquie. En décembre 1993, les études de cas de cartographie de l'érosion ont été achevées dans les trois pays. En 1994, la mesure du processus s'est poursuivie et il est prévu que les études seront achevées en 1995.

12. L'avant-projet des "Lignes directrices pour l'application d'une méthodologie commune de cartographie des processus d'érosion induits par les pluies dans les zones côtières de la Méditerranée" a été achevé en coopération avec la FAO et l'ICONA. Une réunion d'experts sera prochainement organisée à Split afin d'arrêter la version définitive des Lignes directrices qui sera alors distribuée à tous les pays intéressés en Méditerranée.
13. Aquaculture. La Huitième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone ayant approuvé la mise en oeuvre de l'activité "Réseau Environnement et Aquaculture dans la région méditerranéenne (Réseau EAM)", c'est le CAR/PAP qui a été chargé de cette mise en oeuvre. La coopération de la FAO et de MEDRAP II a été assurée et une lettre d'accord a été signée par ce dernier en décembre 1993. Le CAR/PAP a sélectionné un coordonnateur pour cette activité. Le concours de l'IFREMER (France) a également été assuré.
14. En coopération avec l'IFREMER et le soutien de celui-ci, l'atelier sur les aspects écologiques de la conchyliculture en Méditerranée, en insistant tout spécialement sur la surveillance continue, a été organisé à Dubrovnik du 18 au 21 juillet 1994. Y ont assisté les représentants de 10 pays méditerranéens, de la Bulgarie et du Portugal - pays de conchyliculture intensive - ainsi que de la FAO et de MEDRAP II. L'atelier a adopté des instructions précises pour de nouvelles activités dans ce domaine.
15. Un accord a été dégagé avec l'IFREMER concernant des activités communes à l'avenir, notamment dans le domaine de l'aquaculture, l'accent étant mis sur la gestion des zones côtières et l'utilisation du SIG.
16. Une réunion d'experts a été organisée à Split (octobre 1994) pour arrêter le programme et l'emploi du temps d'un atelier sur la sélection et la protection des sites se prêtant à l'aquaculture qui doit se tenir dans le milieu de 1995. En outre, on a établi le mandat d'élaboration des Lignes directrices pour la sélection de sites se prêtant à l'aquaculture, lesquelles constitueront le principal document examiné lors de l'atelier.

Exécution des diverses actions prioritaires

17. Gestion des ressources en eau. En coopération avec les autorités et des institutions maltaises, le stage de formation sur certains aspects de la gestion des ressources en eau dans la région méditerranéenne a été organisé à La Valette les 15-20 novembre 1993. Un grand nombre de documents ont été préparés pour cette activité qui a rassemblé 21 stagiaires provenant de 8 pays.

18. Un nombre important de rapports nationaux et de documents techniques ont été établis dans le cadre des préparatifs de l'atelier sur la gestion intégrée des ressources en eau.
19. En coopération avec l'Institut méditerranéen de l'eau - IME (France), le CAR/PAP a organisé, en novembre 1994, un atelier sur la gestion intégrée des ressources eau; y ont pris part des représentants de 15 pays méditerranéens et d'un certain nombre d'organisations internationales (PNUE, Banque mondiale, Plan Bleu). Les participants ont favorablement accueilli les orientations du CAR/PAP pour l'exécution de cette activité et, en formulant des recommandations, ils ont fourni des lignes directrices claires pour son exécution lors de la prochaine phase du programme.
20. Gestion des déchets solides et liquides. Des stages de formation à la gestion des déchets solides et à la réutilisation des eaux usées urbaines à des fins d'irrigation étaient en préparation mais ont malheureusement dû être remis à une période plus favorable en raison du manque de crédits. Cependant, pour le cours sur la gestion des déchets solides, le document "Elimination des déchets solides municipaux - Décharges contrôlées" et une étude de cas sur la gestion des déchets solides dans la baie de Kastela ont été préparés et diffusés dans tous les pays méditerranéens.
21. Etablissements historiques. A la suite des conclusions des réunions d'experts tenues précédemment et de la méthodologie qui y a été définie, le CAR/PAP a entrepris la rédaction des "Lignes directrices pour la réhabilitation des établissements historiques méditerranéens". Le projet de ces Lignes directrices se présente sous forme de deux volumes: méthodologie, et études de cas sélectionnées. Le document a été diffusé dans tous les pays méditerranéens. La version finale du document sera remaniée en fonction des observations et suggestions reçues.

Autres activités

22. Bien que le programme de cette période ne prévoyait pas de réunion des points focaux nationaux, la coopération du Centre avec ces derniers a été très soutenue. La participation active des points focaux du PAP à la formulation et à l'exécution de diverses activités a été très déterminante, et le Centre exprime à cet égard sa reconnaissance.
23. En mars 1994, le directeur du CAR/PAP depuis de nombreuses années a pris sa retraite et a été remplacé à titre provisoire par la personne qui occupait jusque là le poste de directeur adjoint. Aucun nouveau membre du personnel titulaire ne peut être recruté tant que le gouvernement croate n'a pas nommé le nouveau directeur. Cependant, des experts ont été engagés à titre temporaire pour aider le directeur par intérim à remplir ses fonctions, sans coût supplémentaire pour le Fonds d'affectation spéciale.

24. Le matériel informatique du CAR/PAP a été modernisé et le personnel a été formé à l'utilisation du progiciel "Word for Windows" qui permettra d'améliorer les capacités du Centre. En outre, tous les ordinateurs du Centre ont été reliés en réseau, ce qui a facilité la communication interne et permis une utilisation plus rationnelle du matériel existant.
25. Au cours de la période considérée, la coopération avec le gouvernement et les autres autorités et institutions de Croatie s'est avérée excellente. Le gouvernement a accordé un appui optimal au Centre, lui permettant ainsi de s'acquitter sans heurt de ses tâches. Le gouvernement croate a rempli régulièrement ses obligations financières envers le Centre. En prélevant sur ces fonds, le Centre a financé le renouvellement complet de l'installation téléphonique, a procédé aux réparations indispensables du bâtiment et remplacé le mobilier hors d'usage.
26. Une coopération poussée et fructueuse s'est poursuivie avec le CAP/OZC du PNUE (gestion des zones côtières), le GRID/PNUE (SIG), la FAO (érosion du sol, aquaculture, gestion des zones côtières), la COI/Unesco (gestion des zones côtières), l'UNITAR (SIG), l'OCDE (gestion des zones côtières), la Banque mondiale (PAC albanais, gestion des ressources en eau), le Conseil de l'Europe (tourisme, gestion des zones côtières, PAC albanais), le Programme pour l'environnement de la mer Noire (gestion des zones côtières), l'ICONA (érosion du sol), l'IFREMER (aquaculture), l'IME (ressources en eau), l'ESRI (SIG), l'université de Rhode Island/USA (gestion des zones côtières), l'ICAMAS - Italie (ressources en eau), le Centre EMECS - Japon (gestion des zones côtières) ainsi qu'avec un grand nombre d'institutions croates réputées.
27. Des inventaires des experts engagés et des documents établis par le PAP ont été revus et actualisés, puis distribués aux pays et institutions concernés en Méditerranée. De même, une liste des périodiques et ouvrages reçus par le CAR/PAP est en préparation.
28. Parmi les problèmes rencontrés dans la mise en oeuvre du programme, il convient de souligner l'approbation irrégulière et tardive des fonds qui entraîne des ruptures dans l'exécution des activités, notamment dans le cadre des PAC. Un problème particulier se pose du fait que, une fois l'impulsion perdue, il est difficile de faire redémarrer l'activité. De plus, nous avons constaté en plusieurs occasions que le vide créé à l'interruption de nos activités sert à d'autres organisations pour s'introduire dans ces domaines avec des programmes similaires.
29. Il est indispensable d'assurer une meilleure coordination et harmonisation entre les divers volets du PAM, notamment dans les zones où sont exécutés des PAC. Le CAR/PAP et le CAR/TDE offrent un bon exemple de la façon dont les problèmes peuvent être résolus entre les Centres du PAM.

(c) Téledétection de l'environnement (Téledétection de l'environnement - CAR/TDE)

1. A la suite de la désignation du CTM comme CAR, Le Centre, en consultation avec l'Unité de coordination du PAM, s'est attelé à la préparation d'un inventaire de tous les Centres méditerranéens s'occupant de téledétection.
2. Des questionnaires, conçus pour permettre l'informatisation des informations, ont été adressés à 38 instituts en mai 1994, et des réponses ont été reçues de 8 d'entre eux.
3. L'objectif à long terme de l'activité est de forger une vue d'ensemble de certaines actions d'intérêt commun qui pourraient être entreprises en invitant tous les centres méditerranéens à coopérer en fonction des potentialités et de l'expérience de chacun. A cette fin, des lignes directrices pour une analyse cohérente des préalables et objectifs d'une activité conjointe sont en préparation.
4. Le CAR/TDE a pris une part active aux préparatifs de la Conférence ministérielle qui a lieu à Tunis le 1er novembre 1994. Le directeur du Centre a participé aux réunions du Comité et il a présenté un rapport sur l'outil d'observation de l'environnement dont l'inclusion a été proposée dans le document Action 21.
5. De concert avec les autres CAR et l'Unité de coordination, le CAR/TDE a identifié les PAC comme étant le principal domaine où les techniques de téledétection pourraient fournir une contribution importante au développement des activités approuvées. Par conséquent, le Centre s'est activement employé à proposer des projets individuels ou conjoints avec d'autres CAR pour les PAC en cours d'exécution de Fuka-Matrouh, du littoral albanais et de Sfax. Plusieurs missions ont été organisées dans ces trois régions pour y examiner avec les autorités nationales les domaines de travail prioritaires ainsi que les besoins en formation.
6. Le CAR/TDE prévoit de contribuer au PAC de Fuka-Matrouh par le développement d'un projet reposant sur l'utilisation des données de téledétection pour l'analyse:
 - des zones sujettes aux processus de désertification et d'érosion;
 - des franges de zones dégradées et de zones urbaines.

Le CAR/TDE est également prêt à fournir une assistance technique aux institutions locales qui prendront part à la mise en oeuvre du projet. La coopération opérationnelle avec le CAR/PAP est en cours d'examen.

7. L'intervention prévue du CAR/TDE dans le PAC albanais vise à étudier l'évolution récente du linéaire côtier en vue d'identifier les zones vulnérables appelant des mesures de conservation.

Le programme se divise en trois phases:

- étude de l'applicabilité de la télédétection et sélection des zones tests;
- identification de l'échelle de temps pour l'observation des modifications du linéaire côtier;
- évaluation des modifications du linéaire qui peuvent être observées par télédétection satellite et comparaison avec la cartographie existante.

L'Institut albanais d'hydrométéorologie est prêt à fournir un appui local au projet.

8. L'intervention du CAR/TDE dans le PAC de Sfax vise à identifier les principales contributions des technologies de télédétection à la gestion et au contrôle des modifications de l'environnement de la ville de Sfax en ce qui concerne:

- les phénomènes de pollution marine;
- les changements climatiques;
- la cartographie des zones côtières;
- inventaire des ressources en eau;
- la représentation géographique des aires protégées et des sites historiques; et
- l'application de systèmes intégrés de pointe pour la gestion des zones côtières.

Un cours de formation à l'intention de deux experts tunisiens devant participer au projet a déjà été réalisé.

9. Le projet sur la surveillance de la végétation dans la région méditerranéenne a été amorcé en vue d'effectuer une surveillance répétée, actualisée et synoptique de la répartition des classes de végétaux et des zones arides ainsi que de leurs modifications dans le temps et l'espace en traitant les données de télédétection obtenues par satellite.

F. APPLICATION DU PROTOCOLE RELATIF AUX AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES ET SITES HISTORIQUES

(x) Protection du patrimoine commun à la Méditerranée

(a) Aires spécialement protégées (CAR/ASP)

Assistance aux pays dans la sélection, la création et la gestion d'aires spécialement protégées de valeur écologique

1. A la demande du point focal algérien pour les ASP, une étude de faisabilité concernant la création d'aires protégées à huit sites marins et côtiers de

l'Algérie avait été prévue et un contrat avait été signé à cet effet avec un consultant algérien. Cependant, pour des raisons extérieures au CAR/ASP, l'activité n'a pu être exécutée et, après avoir été ajournée à plusieurs reprises, elle a finalement été annulée.

2. A la demande des autorités syriennes, le CAR/ASP a effectué une mission en Syrie du 29 mai au 2 juin 1994 afin: i) de sélectionner des sites à proposer pour leur désignation comme aires protégées, et ii) d'identifier des projets de coopération avec les autorités syriennes. La mission a permis d'établir un plan de travail en vue de la proclamation du site d'"Omtoyour" comme aire de grand intérêt naturel à classer parmi les ASP. Il a été convenu de considérer cette activité comme projet pilote susceptible d'être étendu à d'autres sites à l'avenir.
3. Une étude destinée à identifier les mesures de protection et de gestion pour le lac Brullus (Egypte) a été achevée en juin 1994. Un consultant du CAR/ASP a effectué une mission sur le site aux fins d'évaluer les ressources naturelles du lac et les principales menaces qui pèsent sur elles, et d'identifier les mesures appropriées de protection et de gestion. Le rapport final a été soumis au CAR/ASP.
4. Le CAR/ASP prépare la deuxième édition du "Répertoire des aires protégées marines et côtières de la région méditerranéenne - Partie 1: Sites de valeur biologique et écologique". Il est prévu que le document sera publié dans la Série des rapports techniques du PAM.
5. Dans le cadre de la préparation de la réunion Action MED 21, à Tunis, le CAR/ASP a pris part, avec la collaboration des autorités tunisiennes, à la réalisation d'un document intitulé "Les aires protégées en Tunisie".

Assistance aux pays pour la création d'aires spécialement protégées d'intérêt culturel

6. Le CAR/ASP a publié, de concert avec l'"Agence nationale de mise en valeur et d'exploitation du patrimoine archéologique et historique de Tunisie" (ANEP) le document intitulé "Un site d'intérêt culturel et naturel - Carthage". Le document résulte d'une étude de cas réalisée par le CAR/ASP et destinée à promouvoir l'application de l'article 3.2(b) du Protocole ASP.
7. Le CAR/ASP a transmis à l'Unité de coordination, pour évaluation et analyse, la version finale de la Liste des sites archéologiques côtiers de Méditerranée. Le CAR/ASP a converti les fichiers envoyés par l'Institut d'archéologie de l'université de Londres et il a adressé son rapport d'évaluation à l'Unité de coordination d'Athènes.

Assistance aux pays dans l'établissement de leur législation relative aux aires spécialement protégées

8. Une activité d'assistance à l'établissement de la législation maltaise en matière d'ASP marines a été menée à bien. Le CAR/ASP a constitué un groupe de travail se composant d'un consultant juridique et d'un spécialiste en biologie marine. Ce groupe avait pour tâches principales: i) d'évaluer la pertinence de la législation maltaise existante pour la création et la gestion des ASP marines, ii) de choisir les instruments juridiques les plus appropriés auxquels recourir, iii) de formuler, s'il y avait lieu, des propositions pour l'établissement de nouveaux instruments juridiques, et iv) de rédiger les actes juridiques pour la création des aires proposées. Les rapports finaux concernant les aspects scientifiques et juridiques du projet ont été soumis au CAR/ASP.
9. Le document "Aires protégées en Méditerranée - Une étude analytique de la législation pertinente" a été publié en français comme no 83 de la Série des rapports techniques du PAM.

Mise en oeuvre du Plan d'action pour la conservation des tortues marines de Méditerranée

10. Un programme de recherches sur la génétique de population de la tortue marine *Caretta caretta*, que le CAR/ASP parraine en partie, est en cours d'exécution. Un rapport a été reçu du directeur de projet.
11. Un programme de marquage de grande ampleur est en cours en Méditerranée. Plusieurs pays méditerranéens ont souscrit au projet. Le CAR/ASP a procédé à l'acquisition de pinces et de marques qui sont prêtes à être distribuées.
12. A la demande du ministère tunisien de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire (MEAT), le CAR/ASP a pris une part active à une journée de sensibilisation aux tortues marines organisée par le MEAT en présence du ministre tunisien de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire. Des brochures préparées par le CAR/ASP ont été distribuées au public. Le CAR/ASP était invité à exposer les principales actions et recommandations du Plan d'action pour la conservation des tortues marines de Méditerranée ainsi que les grands objectifs du PAM et de la Convention de Barcelone.
13. Un manuel à l'intention des gestionnaires sur la conservation des plages de nidification de tortues marines est en préparation.

Mise en oeuvre du Plan d'action pour la gestion du phoque moine de Méditerranée

14. De concert avec le Comité de protection de l'Environnement (CEP) d'Albanie, le CAR/ASP a organisé une étude sur le terrain pour l'évaluation

de la situation de la population de phoques moines habitant la péninsule de Karaburun (Albanie, mer Ionienne). A cette fin, un accord a été signé avec la Société hellénique pour la protection de l'environnement et du patrimoine culturel (ELLINIKI ETAIRIA). Des réunions consacrées à l'organisation de l'étude se sont tenues à Tirana en juin 1994 entre le CAR/ASP et des représentants de la Faculté des sciences naturelles et le CEP. Cependant, en raison du refus des autorités militaires de délivrer les autorisations voulues, l'étude a été annulée. Le CAR/ASP a noué des contacts avec les points focaux nationaux de Croatie et de Chypre pour explorer la possibilité de mener cette étude dans leurs pays respectifs.

15. Une réunion d'experts chargée d'évaluer la mise en oeuvre du Plan d'action pour la gestion du phoque moine de Méditerranée s'est tenue à Rabat, Maroc, du 7 au 9 octobre 1994. La réunion était organisée conjointement par le CAR/ASP, les autorités marocaines et le Secrétariat de la Convention de Berne. La réunion a eu pour résultat important d'émettre une série de recommandations aux Parties contractantes pour la poursuite de la mise en oeuvre du Plan d'action.
16. Un document de sensibilisation consacré au phoque moine de Méditerranée, "Le phoque moine - une autre vue", établi à l'intention du CAR/ASP par le Parc national de Port-Cros (PNPC) a été publié et est en cours de distribution selon la liste d'adresses du Centre. Un projet de document scientifique sur la biologie et le statut du phoque moine de Méditerranée, pareillement établi par le CAR/ASP, a été examiné, remanié et a été publié en décembre 1994.

Mise en oeuvre du Plan d'action pour la conservation des cétacés en mer Méditerranée

17. Le CAR/ASP a organisé la réunion d'un groupe spécial d'experts (ainsi que le prévoit l'annexe au Plan d'action) qui visait à:
 - définir des mesures à tenir pour prioritaires dans l'application du Plan d'action;
 - formuler des recommandations aux Parties contractantes à la Convention de Barcelone en vue d'appliquer des mesures de conservation efficaces en Méditerranée.

La réunion s'est tenue le 5 mars 1994 à Montpellier, France, à l'occasion de la Huitième conférence annuelle de la Société européenne pour les cétacés.

18. Le CAR/ASP a financé la participation de 6 stagiaires de pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée à des campagnes d'évaluation de la situation des populations de cétacés en mer Ligurienne et en mer Ionienne. Ces campagnes ont été organisées par:

- "Europe Conservation" en mer Ligurienne, du 3 au 15 septembre 1994 et du 17 au 29 septembre 1994, et en mer Ionienne du 10 au 22 septembre 1994 et du 24 septembre au 5 octobre 1994.
 - et par l'"Association RIMMO" en mer Ligurienne en août 1994.
19. Le CAR/ASP a signé un accord avec l'Institut de recherches TETHYS concernant la mise en place d'une base de données de photo-identification des cétacés pour la mer Méditerranée.
20. Le document "Rapport technique sur la situation des cétacés en Méditerranée" est imprimé en anglais au titre de no 82 de la Série des rapports techniques du PAM.

Conservation d'autres espèces et écosystèmes menacés

21. Conformément à une recommandation de la Huitième réunion ordinaire des Parties contractantes, le CAR/ASP a prévu de réaliser une étude de faisabilité concernant la création d'un réseau méditerranéen de surveillance de la végétation marine. Les conditions de l'étude ont été définies, et un accord informel pour une mission de consultant a été conclu.

Formation en matière d'aires spécialement protégées et de conservation des espèces

22. Le CAR/ASP a organisé une session de formation à la gestion des aires protégées marines et côtières en Méditerranée. La session s'est tenue à Tunis du 27 juin au 1er juillet 1994. Un administrateur de la réserve marine de Miramare (Italie) a été choisi comme moniteur principal de la session. Des représentants du Parc national de Port-Cros (France) et de la Station biologique de la Tour du Valat (France), du CAR/ASP et du ministère tunisien de l'Environnement y ont également pris part comme membres du personnel instructeur. Le cours s'est tenu en français. La session a rassemblé douze participants. Un étudiant italien qui, à l'époque, effectuait un stage de spécialisation au CAR/ASP, était également présent.
23. Le CAR/ASP a organisé un stage de formation à la gestion des zones humides de Méditerranée à la Station biologique de la Tour du Valat, en Camargue, France, du 9 au 15 octobre 1994, en collaboration avec la Station biologique de la Tour du Valat et MEDWET, et avec le concours financier du ministère français de l'Environnement. Le stage était centré sur les différents aspects des programmes de gestion des zones humides de Méditerranée. Dix-sept participants, provenant de pays méditerranéens, l'ont suivi. Un rapport d'évaluation du stage a été rédigé.
24. Le CAR/ASP a organisé deux sessions de formation à la conservation des tortues marines, à la station de Lara, Chypre, en collaboration avec le Département des pêches de Chypre et de la Société chypriote pour la faune et la flore sauvages (CWS). Dates des sessions: 20-31 juillet 1994, et 1er-11 août 1994. Trois candidats méditerranéens y ont pris part.

Autres activités

25. La mise en place d'une base de données de documentation est en voie d'achèvement. Le logiciel de la base a été installé. Des périodiques et des monographies ont été classés .
26. Un accord a été conclu avec l'IRSIT (Institut régional des sciences informatiques et des télécommunications) concernant l'assistance technique pour la sauvegarde et le traitement informatiques des données relatives aux aires spécialement protégées. Le contrat devait être signé à la fin 1994.
27. Des consultants procèdent actuellement à une compilation de documents intéressants pour étoffer la base de données du CAR/ASP sur les espèces.
28. Un document comprenant les versions anglaise, arabe et française du Plan d'action pour la conservation des cétacés en mer Méditerranée est en préparation.
29. Le CAR/ASP prépare actuellement une nouvelle édition des Plans d'action concernant le phoque moine et les tortues marines de Méditerranée.
30. La version arabe d'une brochure sur le Protocole ASP et les activités du CAR/ASP a été publiée.
31. Le CAR/ASP a participé aux travaux de préparation des documents destinés à la Conférence "MED 21".
32. Le CAR/ASP a accueilli un boursier italien pour un stage de spécialisation sur les aspects socio-économiques de la création d'aires protégées. La bourse est octroyée par l'université de Padoue (Italie). Date de démarrage: 1er mars 1994. Durée du stage: 10 mois.
33. Dans le cadre d'un accord conclu avec le ministère français de l'Environnement concernant une assistance directe au CAR/ASP pour 1994 en vue de l'acquisition de documentation et la réalisation d'activités de formation, des réunions ont lieu à Tunis avec des responsables du Parc national de Port-Cros et de la Station biologique de la Tour du Valat afin de définir le programme pour 1994.
34. A l'occasion de la Conférence "MED 21", le CAR/ASP a eu des entrevues avec des représentants et délégations de:

Croatie: les entretiens ont porté sur la coopération et l'assistance à ce pays pour la création et la gestion d'ASP croates;

Espagne: les entretiens ont porté sur les amendements au Protocole ASP proposés par l'Espagne et le Secrétariat.

35. Conformément à une recommandation de la Huitième réunion ordinaire des Parties contractantes (Antalya, octobre 1993), le CAR/ASP a poursuivi ses travaux préparatoires sur d'éventuels amendements au Protocole ASP. Il a été constitué un groupe de travail comprenant des experts du CAR/ASP, M. T. Scovazzi (université de Gênes, Italie), M. C. de Klemm (IUCN/ELC), Mme M. Dejeant-Pons (Conseil de l'Europe), M. P. Van Klaveren (président de la réunion d'Ustica sur la législation de l'environnement). Lors d'une réunion du groupe tenue à Tunis les 6-7 avril 1994, un projet de version révisée du Protocole a été établi. Le projet a été approuvé par l'Unité de coordination et transmis aux Parties pour observations. La version révisée a constitué un document de travail de la réunion des experts chargés d'examiner les amendements à la Convention de Barcelone, aux Protocoles y relatifs et au Plan d'action pour la Méditerranée (Barcelone, 14-18 novembre 1994). A la suite des débats de la réunion d'experts, le CAR/ASP a été invité à poursuivre la révision du document sur la base des observations formulées par les participants. A cet effet, une réunion est intervenue à Monaco, le 3 décembre 1994, entre le représentant du CAR/ASP, M. T. Scovazzi et M. P. Van Klaveren, des membres du groupe de rédaction et des représentants des pays respectifs à la réunion de Barcelone.
36. A l'occasion de la réunion MED 21, le CAR/ASP a accueilli l'équipe du CAR/TDE pour explorer avec elle la possibilité de réaliser des activités conjointes visant à identifier des méthodes et des techniques de pointe à appliquer à la surveillance et à la gestion des aires protégées en Méditerranée.
37. Le 31 octobre 1994, à l'occasion de la réunion MED 21, le CAR/ASP a accueilli dans ses locaux une réunion de l'Unité MED et des directeurs de CAR.
38. Le CAR/ASP a aidé le Secrétariat de MedWet dans l'organisation de la réunion MedWet annuelle, tenue à Tunis du 15 au 19 décembre 1994. Le directeur du CAR/ASP représentait le PAM à cette réunion.

(b) Sites côtiers historiques d'intérêt commun à la Méditerranée

Activités portant sur les sites inclus dans la liste des 100 sites historiques de Méditerranée

Au cours de la période considérée dans le présent rapport, les travaux concernant un certain nombre de sites se sont poursuivis en collaboration avec les experts techniques et les autorités nationales et locales. Ce qui suit est un compte rendu succinct des activités menées dans divers pays méditerranéens:

Tunisie

1. Le site tunisien d'El Djem en offre un exemple pertinent: les travaux engagés en 1991 ont permis d'aboutir à des mesures de protection et de mise en valeur de la zone du Grand Amphithéâtre par arrêté ministériel. Ces travaux se sont poursuivis et, en juin 1994, une mission effectuée auprès des responsables du site a confirmé l'importance des résultats obtenus. A cette occasion, il a été également entrepris une action supplémentaire.
2. Pour le site de Sousse, et en étroite collaboration avec les autorités locales, il a été procédé à un travail de documentation et d'évaluation des textes réglementaires concernant la médina.
3. Le site archéologique de Carthage fait l'objet, depuis 1991, d'un programme spécial. La sauvegarde du site repose désormais sur le nouveau code du patrimoine promulgué en février 1994. Deux nouveaux plans doivent maintenant être élaborés, entraînant la révision des plans d'aménagement des communes de Carthage et de Sidi-Bou-Saïd. Un document de présentation du site a été établi par le conservateur du musée et publié à l'initiative du CAR/ASP.

Turquie

4. Le site de Xanthos a fait l'objet d'une fiche de suivi qui met en évidence la nécessité de disposer d'un plan de protection et de mise en valeur du site, d'appliquer des mesures de détournement du trafic et plus spécialement de protection de l'environnement qui est de plus en plus perturbé par les superstructures mises en place.

Malte

5. En plus de l'atelier organisé sur l'établissement de plans de protection permanents, les fiches de suivi concernant le centre historique de La Valette et les ensembles mégalithiques ont été actualisées.
6. Il est actuellement envisagé de renforcer la structure des temples de Gigantija et d'améliorer la législation existante pour la protection de l'environnement. Il est devenu absolument nécessaire d'affecter au site une équipe permanente chargée de sa gestion et de son entretien. Le problème est identique pour les sites de Tarxien, Hagar Qim, Mnajdra (effondré en partie en avril 1994). L'Hypogée de Hal Saflieni a bénéficié des opérations de drainage urbain qui ont ralenti les infiltrations dues au mauvais état des réseaux de surface. Pour la ville de La Valette, en plus des projets et actions déjà lancés, il est prévu de mettre en place dès que possible un cadre juridique et légal qui répondra à la protection globale du site (bâti et milieu naturel).

Albanie

7. Il est nécessaire d'instaurer une réglementation pour assurer la protection du milieu marin et côtier. Il est actuellement procédé, à la demande du ministère albanais de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, à une révision de la législation afférente. Cette révision tiendra compte des aspects sous-marins (comme la protection des gisements et parcs sous-marins).

Croatie

8. Le centre historique de la ville de Split, englobant le Palais de Dioclétien, bénéficie de travaux continus d'assainissement. Le conseil municipal a pris la décision d'accélérer le processus de rénovation du centre historique au cours des dix prochaines années. Le milieu côtier et marin est inclus dans les plans de réaménagement du site. A Dubrovnik, l'Institut pour la protection des monuments culturels et naturels a fait l'inventaire des dommages occasionnés par la guerre. Un comité scientifique international de suivi comprenant des experts en restauration a été constitué en vue de surveiller la mise en oeuvre du plan d'action lancé conjointement au Programme d'urgence de 1992.

Grèce

9. Sur l'île de Samos, l'intensification du trafic aérien sur l'aéroport a conduit à rechercher un site plus approprié afin de réduire l'impact sur le milieu naturel et culturel. Le projet d'aménagement d'infrastructures routières à trop grande proximité de la zone côtière a été revu de manière à le reporter vers la zone urbaine. Sur l'île de Délos, les travaux de réseaux se sont poursuivis, précédés par des fouilles archéologiques. Les plans prévoyant l'affectation de zones de l'île au pâturage paraissent en contradiction avec une protection effective du site naturel et culturel. A Rhodes, les autorités nationales et locales procèdent activement aux travaux. L'équipe du Bureau de la ville médiévale a obtenu l'accord de son comité scientifique pour collaborer avec le PAM/PNUE sur le thème du programme concernant la ville médiévale. L'inventaire urbain a lieu depuis le 15 août 1994 et il servira de base à la réunion d'experts prévue du 5 au 8 janvier 1995 pour examiner le projet de PAC de l'île de Rhodes.

Italie

10. Les travaux de renforcement entrepris à la Piazza del Duomo, à Pise, et notamment ceux portant sur la surcharge de la face nord de la Tour penchée sont en voie d'achèvement. Le cerclage du premier étage a été effectué, tandis que l'étude du système de régulation des nappes aquifères profondes atteintes par le surpompage destiné à l'irrigation, à l'industrie et au réseau d'eau potable, se poursuit.

France

11. La ville d'Arles a désormais un plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur protégé qui fait l'objet d'un arrêté spécial. Ce plan précise notamment quelles sont les espaces bâtis et non bâtis situés en bordure du Rhône.

Assistance technique

12. L'évaluation de l'état de dégradation de sites historiques, notamment en ce qui concerne la pierre, a conduit à rédiger un rapport scientifique sur les sites grecs. La coopération avec le ministère de la Culture et le Centre de la Pierre d'Athènes a abouti à une étude qui sera publiée au début 1995. Cette activité porte sur des sites de la plupart des périodes historiques et de toutes les civilisations de la Grèce continentale, des zones côtières, des îles de l'Égée, de la mer Ionienne et de la Crète.
13. L'assistance technique délivrée aux pays l'a été en fonction des demandes des responsables des divers sites et a contribué à la prise de mesures d'urgence pour le temple mégalithique effondré de Mnajdra (Malte), à la poursuite de l'étude du Plan de sauvegarde de Tipasa et de la casbah d'Alger (Algérie), au développement d'activités d'assèchement et de restauration de Sainte-Sophie (Istanbul, Turquie) et à la révision du règlement d'urbanisme de Sousse.

Formation/Communication

14. L'atelier régional sur la dégradation de la pierre dans les sites historiques est en préparation sur la base des travaux effectués dans le cas spécifique des sites grecs, et, si des fonds sont disponibles, il pourra se tenir en milieu d'année 1995.
15. L'élaboration et la publication du fascicule sur la dégradation de la pierre complétera, au début 1995, une série de publications (en français) concernant la chaux et les enduits traditionnels ainsi que les plans de mise en valeur et de protection des zones urbanisées sur la base de l'exemple de Marseille.
16. L'élaboration et la publication du fascicule sur la protection des sites archéologiques sous-marins, et notamment des épaves, en sont au stade final. Le document technique rassemblant les communications présentées à la réunion d'experts de Bodrum (Turquie) (28 avril-1er mai 1993) permettra une large diffusion auprès des spécialistes intéressés des projets inclus dans le rapport distribué à l'issue de la réunion.

ANNEXE I

REGIONAL TRUST FUND FOR THE PROTECTION OF THE
MEDITERRANEAN SEA AGAINST POLLUTION
Status of Contributions as at 21 December 1994
(in United States Dollars)

COUNTRIES	Unpaid pledges as at 31 Dec. 1993	Adjustments for prior years	Pledges for 1994	Collections during 1993 and for fut. years	Collections during 1994	Collections in 1994 & fut. years	Unpaid pledges for prior years	Unpaid pledges for 1994
Albania	2,695.00	0.00	2,830	0	0	0	2,695	2,830
Algeria	0.00	0.00	42,446	7,853	0	34,593	0	0
Bosnia Herzegovina	0.00	0.00	12,128	0	0	0	0	12,128
Croatia	0.00	0.00	39,212	0	0	39,212	0	0
Cyprus	0.00	0.00	5,660	0	0	5,660	0	0
Egypt	0.00	0.00	19,808	0	0	0	0	19,808
France	0.00	0.00	1,534,937	0	0	1,534,937	0	0
Greece	0.00	0.00	113,594	0	0	250,000	0	(136,406)
Israel	0.00	0.00	59,425	0	0	59,425	0	0
Italy	2,291,801.00	0.00	1,268,132	0	0	0	2,291,801	1,268,132
Lebanon	2,695.00	0.00	2,830	0	2,695	2,830	0	0
Libyan Arab Jamahiriya	257,283.00	0.00	79,637	0	0	0	257,283	79,637
Malta	0.00	0.00	2,830	0	0	5,660	0	(2,830)
Monaco	0.00	0.00	2,830	0	0	2,818	0	12
Morocco	0.00	0.00	11,319	0	0	11,319	0	0
Slovenia	0.00	0.00	27,085	0	0	0	0	27,085
Spain	577,115.00	0.00	605,971	0	577,115	605,971	0	0
Syrian Arab Republic	10,780.00	0.00	11,319	0	10,780	0	0	11,319
Tunisia	0.00	0.00	8,489	0	0	0	0	8,489
Turkey	0.00	0.00	90,956	0	0	90,956	0	0
Yugoslavia	469,975.40	0.00	0	0	0	0	469,975	0
European Economic Community pledge	96,250.00	0.00	101,063	0	96,250	101,063	0	0
Total	3,708,594.40	0.00	4,042,501	7,853	686,840	2,744,444	3,021,754	1,290,204
EEC Voluntary Contribution	573,798.00	(8.00)	568,984	0	573,790	568,984	0	0
Total	4,282,392.40	(8.00)	4,611,485	7,853	1,260,630	3,313,428	3,021,754	1,290,204

Total collections during 1994 as at 21 December 1994: USD 4,571,228.00.

ANNEXE II

CALENDAR OF MEETINGS ORGANIZED WITHIN THE FRAMEWORK OF
THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN
(As at 31 December 1994)

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
	<u>1994</u>			
Regional Workshop on Sustainable Development and Systemic Tools	6-10 January Tunisia	BLUE PLAN (UNEP-MEDU) TUNISIA	A. Hoballah*	Issued by BP/RAC
Consultation Meeting relative to the CAMP project of Rhodes	10-11 Jan. Athens.	UNEP-MEDU	I. Dharat	Issued by MEDU
Eighth Meeting of RAC's Directors and MEDU on MAP	12-14 Jan. Athens	UNEP-MEDU	L. Jettic I. Dharat	UNEP(OCA)/ MED WG.79/2
Meeting of observatory's advisory panel	21 January Sophia Antipolis	BLUE PLAN (UNEP-MEDU)	A. Hoballah	Issued by BP/RAC
First Meeting of the Steering Committee for the Conference on "MED 21"	25 January Tunis	TUNISIA (UNEP-MEDU)	I. Dharat*	-Prepared by Tunisian Government Mission Report
Second Meeting of the Steering Committee for development of a subreg. agreement for combating major oil spills (Cyprus, Egypt, Israel)	31 Jan.-1 Feb. Cairo	REMPEC (EC,IMO)	J.C. Sainlos* D. Domovic*	REMPEC/ WG.8/14
Meeting of the Bureau (BUR/43)	2-3 Feb. Ankara	UNEP-MEDU (TURKEY)	L. Jettic* I. Dharat*	UNEP/BUR/ 43/3
Consultation Meeting on the evaluation of the Croatian monitoring programme	15-17 Feb. Zagreb	UNEP-MEDU	L. Jettic*	UNEP(OCA) MED WG.80/2

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
Meeting of Experts on the Conservation of Cetaceans in the Mediterranean	5 March Montpellier	SPA (UNEP-MEDU)	M. Saied	Issued by SPA/RAC
Workshop on preparedness and response to accidents in Med. port areas (hazardous substances)	22-26 March Barcelona	REMPEC (UNEP/IE)	J.C. Sainlos* S. Micallef*	REMPEC/ WG.9/5
Second Meeting of the Steering Committee for the Conference on "MED 21"	25-26 March Tunis	TUNISIA (UNEP-MEDU)	I. Dharat*	Issued by Tunisian Government -Mission Report
Marine Pollution Combating Exercise	20 April Tunis	TUNISIAN MINISTRY OF ENVIRON.	J.C. Sainlos*	Tunisian Government
First Preparatory Meeting of Mediterranean Experts on Agenda 21 for the Mediterranean	16-20 May Tunis	TUNISIA (UNEP-MEDU)	L. Jetic* I. Dharat*	Issued by Tunisian Government
Training Course on the management of marine and coastal protected areas	6-11 June Tunis	SPA/RAC (UNEP-MEDU)	M. Saied	Issued by SPA/RAC
Meeting of the Bureau (BUR/44)	8-9 June Rabat (Morocco)	UNEP-MEDU (MOROCCO)	L. Jetic* I. Dharat*	UNEP/BUR/ 44/4
Training course on GIS in CAMP Fuka	13-22 June Marsa Matrouh Egypt	PAP/RAC	I. Trumbic	Issued by PAP/RAC

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
Consultation Meeting on the formulation of MED POL-PHASE III	20-23 June Izmir (Turkey)	UNEP-MEDU (TURKEY)	L. Jeftic* F.S. Civili*	UNEP(OCA)/ MED WG.75/3
Training course on GIS in CAMP Albanian Coast	20 June-1 July Tirana	PAP/RAC	I. Trumbic*	Issued by PAP/RAC
Inter-Agency Advisory Committee (IAAC) meeting	24-25 June Izmir (Turkey)	UNEP-MEDU (TURKEY)	L. Jeftic* F.S. Civili*	UNEP(OCA)/ MED/WG.84/3/ REV.1
Training course on the management of Mediterranean Protected Areas	27 June-1 July Tunis	SPA/RAC (UNEP-MEDU)	M. Saied	Issued by SPA/RAC
Training course on Mediterranean marine vegetation	11-17 July Malta	SPA/RAC UNEP-MEDU Malta	M. Saied*	Issued by SPA/RAC
First Meeting of the Task Team on implications of climatic changes in the coastal region of Albania	12-14 July Tirana	UNEP-MEDU	L. Jeftic*	UNEP(OCA)/ MED WG.85/2
Workshop on monitoring network on mollusc culture	19-22 July Dubrovnik	PAP/RAC	I. Katavic	Issued by PAP/RAC
Training course on the management of marine turtles' nesting beaches 1st session	20-31 July Cyprus	SPA/RAC (UNEP-MEDU)	M. Saied	Issued by SPA/RAC
Training Course on the management of marine turtles' nesting beaches 1st Session	July Cyprus	SPA/RAC (UNEP-MEDU) (CYPRUS)	M. Saied	Issued by SPA/RAC

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
Training course on the study and protection of cetaceans	July	SPA/RAC (UNEP-MEDU)	M. Saied	Issued by SPA/RAC
Training course on the management of marine turtles' nesting beaches 2nd session	1-11 August Cyprus	SPA/RAC (UNEP-MEDU)	M. Saied	Issued by SPA/RAC
Second Meeting of the Task Team on implications of climatic changes for Fuka-Matruh region (CAMP Fuka)	30 Aug-1 Sept. Alexandria	UNEP-MEDU	L. Jetic*	UNEP(OCA)/MED WG.86/2
Training Course on the management of marine turtles' nesting beaches 2nd Session	August Turkey	SPA/RAC (UNEP-MEDU)	M. Saied	Issued by SPA/RAC
Training course on the study and protection of cetaceans	3 Sept.- 5 Oct. Ligurian Sea and Ionian Sea	SPA/RAC (Europe Conservation-Italy-TETHYS)	M. Saied*	Issued by SPA/RAC
National training course on the application of EIA	September Tunis	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	A. Baric*	Issued by PAP/RAC
First Meeting of Focal Points for Environmental Remote Sensing	9-11 Sept. Palermo	RAC/ERS (UNEP-MEDU)	M. Raimondi F.S. Civili*	UNEP(OCA)/MED WG.83/3
Meeting of Experts on environmental legislation concerning protected areas and endangered species	16-18 Sept. Ustica	SPA/RAC UNEP-MEDU ITALY	M. Saied*	Issued by SPA/RAC

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
Workshop on determination of Polyaromatic hydrocarbons (PAHs) and other contaminants in sediments	20-24 Sept. Lesvos island	IAEA/IOC (UNEP-MEDU)	J. Readman	to be issued by IAEA
Second Meeting of Mediterranean Experts for the preparation of a draft protocol on Hazardous Wastes	21-24 Sept. Rome	(UNEP-MEDU) (ITALY)	I. Dharat*	UNEP(OCA)/MED WG.79/4
Meeting of Experts on the evaluation of the implementation of the Action Plan for the management of the Mediterranean Monk Seals	29-30 Sept.	SPA/RAC (UNEP-MEDU)	M. Saied	Issued by SPA/RAC
Third Meeting of the Steering Committee for the Conference on "MED 21"	30 Sept.-1 Oct. Tunis	TUNISIA (UNEP-MEDU)	I. Dharat*	Mission Report
Meeting of BP coordination and Synthesis Committee	September Sophia Antipolis	BLUE PLAN (UNEP-MEDU)	B. Glass	to be issued by BP/RAC
Meeting of experts on airborne pollution	Sept/Oct Barcelona	WMO (UNEP-MEDU)	A. Soudine*	Issued by WMO
Meeting of REMPEC National Focal Points	4-8 Oct. Malta	REMPEC (UNEP-MEDU)	J.C. Sainlos F.S. Civili*	REMPEC/WG.10/17

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
Meeting of Experts on the evaluation of the implementation of the action plan for the management of the Mediterranean Monk Seal	7-9 Oct. Rabat	SPA/RAC (UNEP-MEDU, MOROCCO, COUNCIL OF EUROPE)	M. Saied*	Issued by SPA/RAC
Training Course on the management of Mediterranean Wetlands	10-14 Oct. Camargue	SPA/RAC (UNEP-MEDU)	M. Saied*	Issued by SPA/RAC
Expert Meeting on Offshore Protocol	11-12 Oct. Madrid	UNEP-MEDU (SPAIN)	L. Chabason* I. Dharat*	UNEP(OCA)/ MED WG.81/4
First Sub-regional workshop on the monitoring of chemical contaminants in marine biota for trends	12-15 Oct. Rovinj	FAO (UNEP-MEDU)	G. Gabrielides*	FIR/MEDPOL/ ROV/4
Conference of Plenipotentiaries on Offshore Protocol	13-14 Oct. Madrid	UNEP-MEDU (SPAIN)	L. Chabason* I. Dharat*	UNEP(OCA)/ MED IG.4/4
Training course on identification and quantification of algal toxins	18-28 Oct. Jena (Germany)	IOC/WHO FAO/ STATE OF BREMEN	H. Rovn*	IOC training report no.29
Second Sub-regional workshop on the monitoring of chemical contaminants in marine biota for trends	19-22 Oct. Lesvos island	FAO (UNEP-MEDU)	G. Gabrielides*	FIR/MEDPOL/ LES/4

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
Working group meeting on selection and protection of sites suitable for aquaculture	24-26 Oct. Iraklion (Greece)	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	I. Katavic*	Issued by PAP/RAC
Final presentation of the CAMP of Syria	25-26 Oct. Damascus	UNEP-MEDU (SYRIA)	L. Jettic*	UNEP(OCA)/MED WG.88/3
Working group meeting on selection and protection of sites suitable for aquaculture	26-28 Oct. Split	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	I. Katavic	Issued by PAP/RAC
Second Preparatory Meeting of Mediterranean Experts on Agenda 21 for the Mediterranean	29-30 Oct. Tunis	TUNISIA (UNEP-MEDU)	I. Dharat*	Issued by Tunisian Government
Ministerial Conference on "Mediterranean 21"	1 November Tunis	TUNISIA (UNEP-MEDU)	L. Chabason* I. Dharat*	to be issued by Tunisian Government
Meeting of the Bureau (BUR/45)	2-3 Nov. Tunis	UNEP-MEDU	L. Chabason* I. Dharat*	UNEP/BUR/45/4
Meeting of the Working Group of Experts for development of a subreg. agreement for combating major oil spills (Cyprus, Egypt, Israel)	7-11 Nov. Nicosia	REMPEC (EC,IMO)	J.C. Sainlos* D. Domovic*	REMPEC/WG.11/11

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
Third Meeting of the Steering Committee for development of a subreg. agreement for combating major oil spills (Cyprus, Egypt, Israel)	8-10 Nov. Nicosia	REMPEC (EC,IMO)	J.C. Sainlos* D. Domovic*	REMPEC/ WG.11/11
Experts Meeting for the revision of the Barcelona Convention and its related Protocols and MAP	14-18 Nov. Barcelona	UNEP-MEDU (SPAIN)	L. Chabason* F.S. Civili*	UNEP(OCA)/ MED WG.82/4
National training course on determination of microbiological pollution	21-26 Nov. Athens	WHO (UNEP-MEDU)	G. Kamizoulis	to be issued by WHO
Workshop on application of integrated approach to development, management and use of water resources	24-26 Nov. Marseilles	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	J. Margeta*	Issued by PAP/RAC
Meeting of MEDU and RACs on MAP	28-29 Nov. Sophia Antipolis	UNEP-MEDU	L. Chabason* L. Jetic*	UNEP(OCA)/ MED WG.90/2
Consultation on health risks from marine pollution in the Mediterranean	30 Nov.-3 Dec. Malta	WHO (UNEP-MEDU)	G. Kamizoulis	to be issued by WHO
Workshop on the application of economic instruments in coastal zone management	12-14 Dec. Split	PAP/RAC	I. Trumbic	Issued by PAP/RAC

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
	<u>1995</u>			
Second Meeting of the Steering Committee for the Fuka CAMP project (Egypt)	17-18 Jan. Cairo	UNEP-MEDU (EGYPT)	L. Dharat*	to be issued by MEDU
Meeting of the Bureau (BUR/46)	30-31 Jan. Paris	UNEP-MEDU FRANCE	L. Chabason* L. Dharat*	to be issued by MEDU
Second Meeting of Experts' Meeting on the revision of the Barcelona Convention and its related Protocols and MAP	7-11 Feb. Barcelona	UNEP-MEDU (SPAIN)	L. Chabason* F.S. Civili*	to be issued by MEDU
Expert Meeting on guidelines for carrying capacity assessment for tourism	February Split	PAP/RAC	L. Trumbic	to be issued by PAP/RAC
Joint Meeting of the Scientific and Technical Committee and the Socio-economic Committee	6-11 March Athens	UNEP-MEDU	L. Chabason L. Dharat	to be issued by MEDU
Second Meeting of the Task Team on implications of Climatic Changes on Albanian Coast	21-23 Mar. Tirana	UNEP-MEDU	L. Jettic*	to be issued by MEDU
Consultation on Rhodes CAMP project	March Rhodes	UNEP-MEDU	L. Dharat*	to be issued by MEDU
GIS training course for national experts	March Cyprus	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	L. Trumbic	to be issued by PAP/RAC

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
Regional workshop on systemic and prospective methods and tools together with statistics and indicators for sustainable development	March/April Turkey	BLUE PLAN (UNEP-MEDU)	A. Hoballah*	to be issued by BP/RAC
National training course on application of environmental sound approach to planning and development of tourism	April Cairo	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	I. Trumbic	to be issued by PAP/RAC
National training course on the application of EIA	April Tirana	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	A. Baric	to be issued by PAP/RAC
Seminar on Systemic and prospective methodologies and tools in the Mediterranean Basin	April/May Sophia Antipolis	BLUE PLAN (UNEP-MEDU)	A. Hoballah*	to be issued by BP/RAC
Regional training course on reuse of urban waste waters	May Spain or France	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	S. Tedeschi	to be issued by PAP/RAC
National training course on determination of microbiological pollution	May Rabat	WHO (UNEP-MEDU)	G. Kamizoulis*	to be issued by WHO
Ninth Ordinary Meeting of the Contracting Parties- Conference of Plenipotentiaries for the revision of MAP instruments	5-8 June Barcelona 9-10 June Barcelona	UNEP-MEDU (SPAIN)	L. Chabason*	to be issued by MEDU

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
Regional training course on solid waste management	June Tel Aviv	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	S. Tedeschi	to be issued by PAP/RAC
National Workshop on Guidelines for ICAM	June Split	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	I. Trumbic	to be issued by PAP/RAC
Expert Meeting on guidelines for carrying capacity assessment for tourism	June Split	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	I. Trumbic	to be issued by PAP/RAC
Third Meeting of the Task Team on implications of climatic changes for Fuka-Matruh region (CAMP Fuka)	June Alexandria or Matrouh	UNEP-MEDU	L. Jettic*	to be issued by MEDU
National training course on the application of environmentally sound approach to planning and development of tourism activities	July Split	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	I. Trumbic	to be issued by PAP/RAC
Training course on the application of integrated approach to water resources management	September Cyprus or Greece (Rhodes)	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	J. Margeta	to be issued by PAP/RAC
National workshop on Guidelines for ICAM	September Jerusalem	PAP/RAC	I. Trumbic	to be issued by PAP/RAC
Meeting of BP Co-ordination and Synthesis Committee	September Sophia Antipolis	BLUE PLAN (UNEP-MEDU)	B. Glass	to be issued by BP/RAC

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
Workshop to present guidelines for monitoring of erosion processes	September Malaga	PAP/RAC (ICONA) (UNEP-MEDU)	I. Trumbic	to be issued by PAP/RAC
National training course on the application of EIA	September Tunis	PAP/RAC	A. Baric	to be issued by PAP/RAC
National training course on determination of microbiological pollution	October Split	WHO (UNEP-MEDU)	G. Kamizoulis*	to be issued by WHO
GIS training course for national experts to be involved in MAP CAMPs	October Maita	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	I. Trumbic	to be issued by PAP/RAC
Evaluation of the LBS Survey	November (tentative)	WHO (UNEP-MEDU)	G. Kamizoulis	to be issued by WHO

13HP9412
10HP951

ANNEXE III**PROJET DE MANDAT DU BUREAU****ARTICLE I**

Le Bureau des Parties contractantes se compose des représentants de six Parties contractantes élus par les réunions ordinaires des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux Protocoles y relatifs.

ARTICLE II

Les membres du Bureau, représentant leurs pays respectifs, remplissent les fonctions de Président, de quatre vice-présidents et de rapporteur des réunions et conférences des Parties contractantes. Le Président, ou en son absence l'un des vice-présidents désignés par lui, fait office de président du Bureau. Le Coordonnateur siège d'office à titre consultatif auprès du Bureau. Chaque membre du Bureau peut être accompagné d'un ou de plusieurs conseillers.

ARTICLE III

Les Parties contractantes représentées au Bureau conformément à l'article I restent en fonction jusqu'à l'élection du nouveau Bureau à la prochaine réunion ordinaire des Parties contractantes. Les membres ont le droit d'être réélus. Sur les six membres, au minimum deux peuvent rééligibles pour un nouveau mandat afin d'assurer une certaine continuité.

ARTICLE IV

Le Bureau tient des réunions ordinaires au moins deux fois par an, en principe, pendant deux jours, et si nécessaire pour qu'il s'acquitte efficacement de ses obligations, des réunions extraordinaires, sur préavis d'un mois, sur convocation de son président ou à la demande de l'un de ses membres. A moins qu'il n'en soit décidé autrement, il tient ses réunions au siège de l'Unité de coordination.

ARTICLE V

Le Bureau peut inviter toute(s) Partie(s) contractante(s) qui le demande(nt) à participer en qualité d'observateur à ses délibérations sur toute question intéressant la ou lesdites Parties.

ARTICLE VI

L'Unité de coordination, en consultation avec le président du Bureau, établi, pour chaque réunion du Bureau, l'ordre du jour qui peut être complété ou modifié par les membres du Bureau qui, à cet effet, le font savoir suffisamment à l'avance.

ARTICLE VII

L'Unité de coordination prépare les documents nécessaires à la discussion des divers points de l'ordre du jour. Ces documents doivent être expédiés deux semaines avant la réunion et comportent au minimum les éléments suivants:

- projet d'ordre du jour;
- position des contributions, lettres réclamant le versement des contributions ou lettres de rappel, selon le cas;
- position des fonds engagés;
- rapports intérimaires de l'Unité de coordination et des divers Centres d'activités régionales sur les activités réalisées;
- relevé des principaux événements internationaux et nationaux qui contribuent à une meilleure connaissance des évolutions intervenant dans la région en matière d'environnement et de développement durable et qui sont susceptibles de fournir une base plus solide à la prise de décisions.

ARTICLE VIII

Le Bureau fournit à l'Unité de coordination des indications sur le budget et le programme du PAM pour le prochain exercice.

ARTICLE IX

Le Bureau examine le projet de programme de travail et les propositions de budget établis par l'Unité de coordination à la lumière des propositions de la structure institutionnelle du PAM. Le Directeur exécutif du PNUE transmet les observations et recommandations du Bureau aux réunions des Parties contractantes, en tenant compte de l'intérêt général et des priorités du Plan d'action pour la Méditerranée.

ARTICLE X

Le Bureau examine les progrès de la mise en oeuvre du Plan d'action, de la Convention de Barcelone et des Protocoles y relatifs. Il surveille l'application des décisions et orientations arrêtées par les réunions des Parties contractantes. Le Bureau supervise le travail de l'Unité de coordination et des Centres d'activités régionales (CAR) dans la mise en oeuvre du programme et la gestion du budget adoptés par les réunions des Parties contractantes, dans le cadre des ressources disponibles et des priorités.

ARTICLE XI

Dans les intervalles compris entre les réunions des Parties contractantes, le Bureau peut examiner les relations avec les plans d'action régionaux similaires, les institutions financières internationales, et les programmes et organisations non gouvernementales compétents. En coopération avec l'Unité de coordination, le Bureau peut soumettre aux réunions des Parties contractantes des propositions de caractère directif concernant ces relations.

ARTICLE XII

Le Bureau, lors de ses réunions ou par l'échange de courrier avec l'Unité de coordination, décide de l'intervention du Plan d'action pour la Méditerranée en cas de situation critique et le prend des mesures d'urgence dans les limites des fonctions et ressources financières du Plan d'action pour la Méditerranée pour faire face aux évènements appelant une action immédiate.

ARTICLE XIII

Les compte rendus et les recommandations des réunions du Bureau, rédigés par le rapporteur, sont distribués dès que possible, dans un délai maximum de deux mois, aux points focaux des Parties contractantes.

ARTICLE XIV

Le Bureau examine et donne son avis sur toutes questions que les réunions des Parties contractantes peuvent décider de lui confier.

ANNEXE IV

STATUS OF SIGNATURES AND RATIFICATIONS OF THE CONVENTION FOR THE PROTECTION OF THE
MEDITERRANEAN SEA AGAINST POLLUTION AND ITS RELATED PROTOCOLS
Status as at 31 December 1994

	Convention ^v		Dumping ⁱⁱ		Emergency ⁱⁱ		Land-based Sources ⁱⁱ		Specially Prot. Areas ⁱⁱ		Offshore ⁱⁱ	
	Sign/re	Ratification	Sign/re	Ratification	Sign/re	Ratification	Sign/re	Ratification	Sign/re	Ratification	Sign/re	Ratification
Albania	-	30.5.90/AC	-	30.5.90/AC	-	30.5.90/AC	-	30.5.90/AC	-	30.5.90/AC	-	-
Algeria	-	16.2.91/AC	-	16.3.81/AC	-	16.3.81/AC	-	2.5.83/AC	-	16.5.85/AC	-	-
Bosnia & Herzvina [*]	-	22.10.94/AC	-	22.10.94/AC	-	22.10.94/AC	-	22.10.94/AC	-	22.10.94/AC	-	-
Croatia [*]	-	12.10.93/AC	-	12.10.93/AC	-	12.10.93/AC	-	12.10.93/AC	-	12.10.93/AC	14.10.94	-
Cyprus	16.2.76	19.11.79	16.2.76	19.11.79	16.2.76	19.11.79	17.5.80	28.6.88/AC	-	28.6.88/AC	14.10.94	-
European Community	13.9.76	16.3.78/AP	13.9.76	16.3.78/AP	13.9.76	12.8.81/AP	17.5.80	7.10.83/AP	30.3.83	30.6.84/AP	-	-
Egypt	16.2.76	24.8.78/AP	16.2.76	24.8.78/AP	16.2.76	24.8.78/AC	-	18.5.83/AC	16.2.83	8.7.83	-	-
France	16.2.76	11.3.78/AP-R	16.2.76	11.3.78/AP-R	16.2.76	11.3.78/AP-R	17.5.80	13.7.82/AP-R	3.4.82	2.9.86/AP-R	-	-
Greece	16.2.76	3.1.79	11.2.77	3.1.79	16.2.76	3.1.79	17.5.80	26.1.87	3.4.82	26.1.87	14.10.94	-
Israel	16.2.76	3.3.78	16.2.76	1.3.84	16.2.76	3.3.78	17.5.80	21.2.91	3.4.82	28.10.87	14.10.94	-
Italy	16.2.76	3.2.79	16.2.76	3.2.79	16.2.76	3.2.79	17.5.80	4.7.85	3.4.82	4.7.85	14.10.94	-
Lebanon	16.2.76	8.11.77/AC	16.2.76	8.11.77/AC	16.2.76	8.11.77/AC	17.5.80	1994/AC [*]	-	1994/AC [*]	-	-
Libya	31.1.77	31.1.79	31.1.77	31.1.79	31.1.77	31.1.79	17.5.80	6.6.89/AP	-	6.6.89/AP	-	-
Malta	16.2.76	30.12.77	16.2.76	30.12.77	16.2.76	30.12.77	17.5.80	2.3.89	3.4.82	11.1.88	14.10.94	-
Monaco	16.2.76	20.9.77	16.2.76	20.9.77	16.2.76	20.9.77	17.5.80	12.1.83	3.4.82	29.5.89/R	14.10.94	-
Morocco	16.2.76	15.1.80	16.2.76	15.1.80	16.2.76	15.1.80	17.5.80	9.2.87	2.4.83	22.6.90	-	-

	Convention ^{1/}		Dumping ^{2/}		Emergency ^{3/}		Land-based Sources ^{4/}		Specially Prot. Areas ^{5/}		Offshore ^{6/}	
	Sign/re	Ratification	Sign/re	Ratification	Sign/re	Ratification	Sign/re	Ratification	Sign/re	Ratification	Sign/re	Ratification
Slovenia	-	15.3.94/AC	-	15.3.94/AC	-	15.3.94/AC	-	15.3.94/AC	-	15.3.94/AC	-	-
Spain	16.2.76	17.12.76	16.2.76	17.12.76	16.2.76	17.12.76	17.5.80	6.6.84	3.4.82	22.12.87	14.10.94	-
Syria	-	26.12.78/AC-R	-	26.12.78/AC	-	26.12.78/AC	-	1.12.93/AC	-	11.9.92/AC	-	-
Tunisia	25.5.76	30.7.77	25.5.76	30.7.77	25.5.76	30.7.77	17.5.80	29.10.81	3.4.82	26.5.83/R	14.10.94	-
Turkey	16.2.76	6.4.81	16.2.76	6.4.81	16.2.76	6.4.81	-	21.2.83/AC	-	6.11.86/AC-R	-	-

* Dans l'attente de la confirmation de l'Etat dépositaire (Espagne)

1/ Convention pour la protection de la Mer Méditerranée contre la pollution

Adoptée (Barcelone): 16 février 1976

Entrée en vigueur: 12 février 1978

2/ Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs

Adoptée (Barcelone): 16 février 1976

Entrée en vigueur: 12 février 1978

3/ Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles concernant Adoptée (Barcelone): 16 février 1976

Entrée en vigueur: 12 février 1978

4/ Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique

Adoptée (Athènes): 17 mai 1980

Entrée en vigueur: 17 juin 1983

5/ Protocole relatif aux aires spécialement protégées de la mer Méditerranée

Adoptée (Genève): 3 avril 1982

Entrée en vigueur: 23 mars 1986

Adhésion: AD Approbation: AP Réserve: R

ANNEXE V

TABLE DES MATIERES DU DOCUMENT SUR L'ETAT DU MILIEU MARIN ET COTIER DANS LA REGION MEDITERRANEENNE

RESUME

1. INTRODUCTION

- 1.1. Généralités
- 1.2. Contexte géographique et écologique
- 1.3. Buts et objectifs
- 1.4. Agencement et teneur du rapport

2. LES POLITIQUES ET LE CADRE LEGISLATIF

- 2.1. Politiques des pays méditerranéens en matière d'environnement
- 2.2. Politique du Plan d'action pour la Méditerranée en matière d'environnement
- 2.3. Prévention et lutte antipollution
- 2.4. Aires protégées et espèces menacées
- 2.5. Protection et gestion de la zone littorale
- 2.6. Aspects institutionnels
- 2.7. Application de la législation pertinente et conformité à celle-ci
- 2.8. Le développement durable dans la région méditerranéenne
- 2.9. Sensibilisation et participation du public

3. PRESSIONS HUMAINES ET ACTIVITES ECONOMIQUES

3.1 Pressions humaines

- 3.1.1 Population
- 3.1.2 Urbanisation
- 3.1.3 Développement du littoral
- 3.1.4 Utilisation du sol et de la mer
- 3.1.5 Déchets

3.2 Activités économiques

- 3.2.1 Agriculture
- 3.2.2 Energie
- 3.2.3 Transport
- 3.2.4 Transport maritime des hydrocarbures et autres substances dangereuses
- 3.2.5 Industrie
- 3.2.6 Bâtiment et travaux publics
- 3.2.7 Tourisme
- 3.2.8 Loisirs
- 3.2.9 Exploitation des ressources biologiques
- 3.2.10 Exploitation des ressources non biologiques

4. ETAT DU MILIEU

4.1 Milieu marin

- 4.1.1 Contaminants marins (éléments nutritifs; qualité microbiologique des eaux de baignade et des eaux conchyliques; composés organiques de synthèse; hydrocarbures de pétrole et métaux lourds)
- 4.1.2 Effets de la pollution (eutrophisation et proliférations d'algues; effets sur la santé publique; impacts à long terme; habitats endommagés; et accidents maritimes)
- 4.1.3 activités humaines affectant la mer (élimination des eaux usées urbaines et industrielles; opérations d'immersions; élimination des ordures; transport maritime des hydrocarbures et autres substances dangereuses; et exploitation des ressources biologiques et non biologiques)

4.2 Zone littorale

- 4.2.1 Milieu urbain
- 4.2.2 Ressources en eau
- 4.2.3 Eaux usées
- 4.2.4 Déchets solides
- 4.2.5 Déchets dangereux
- 4.2.6 Sols, désertification et incendies de forêt
- 4.2.7 Développement du littoral
- 4.2.8 Intégration de l'environnement et du développement

4.3 Ressources naturelles, aires et espèces protégées

- 4.3.1 Ressources naturelles
- 4.3.2 Biodiversité
- 4.3.3 Aires protégées
- 4.3.4 Espèces menacées
- 4.3.5 Sites historiques et paysages

4.4 Pollution transférée par voie atmosphérique et climat

- 4.4.1 Pollution transférée par voie atmosphérique
- 4.4.2 Implications des changements climatiques

5. CONCLUSIONS ET EVALUATION DE L'ETAT DU MILIEU MARIN ET COTIER DANS LA REGION MEDITERRANEE